



N°016 | MAGAZINE TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA DGSN | DECEMBRE 2014

Recrutements

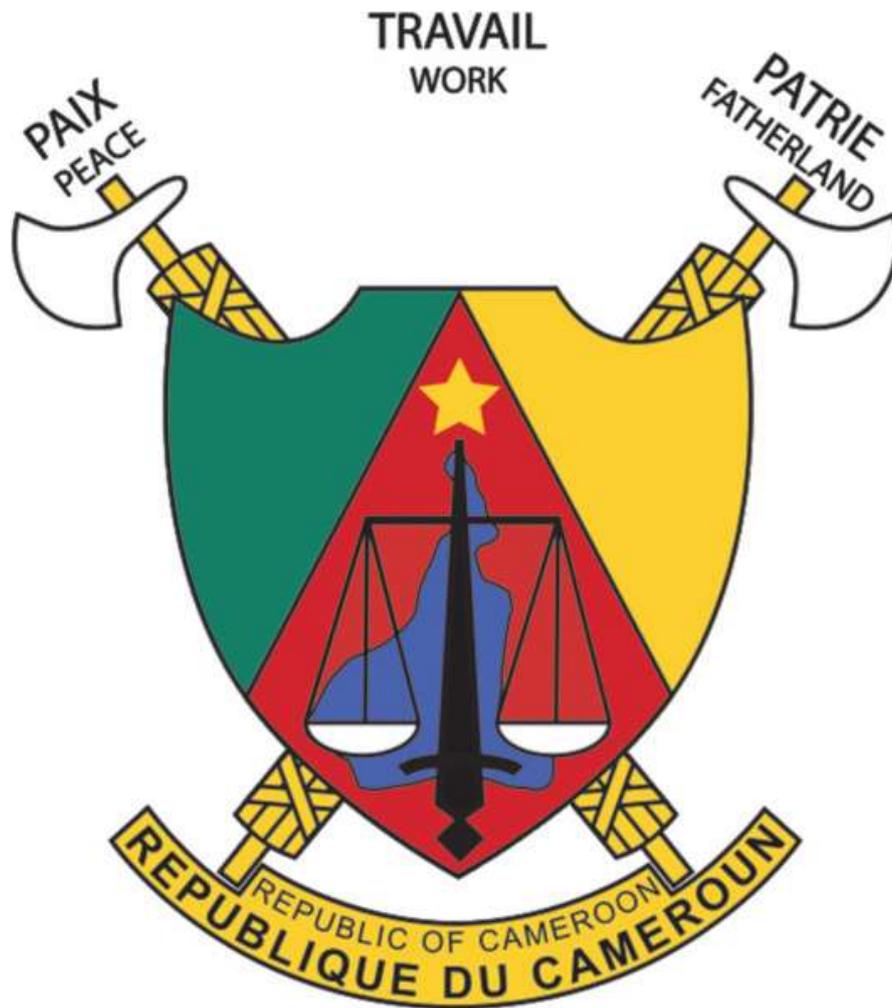


Fêtes de fin d'année

Discipline dans les rangs

Vigilance des populations

Le grand renfort attendu



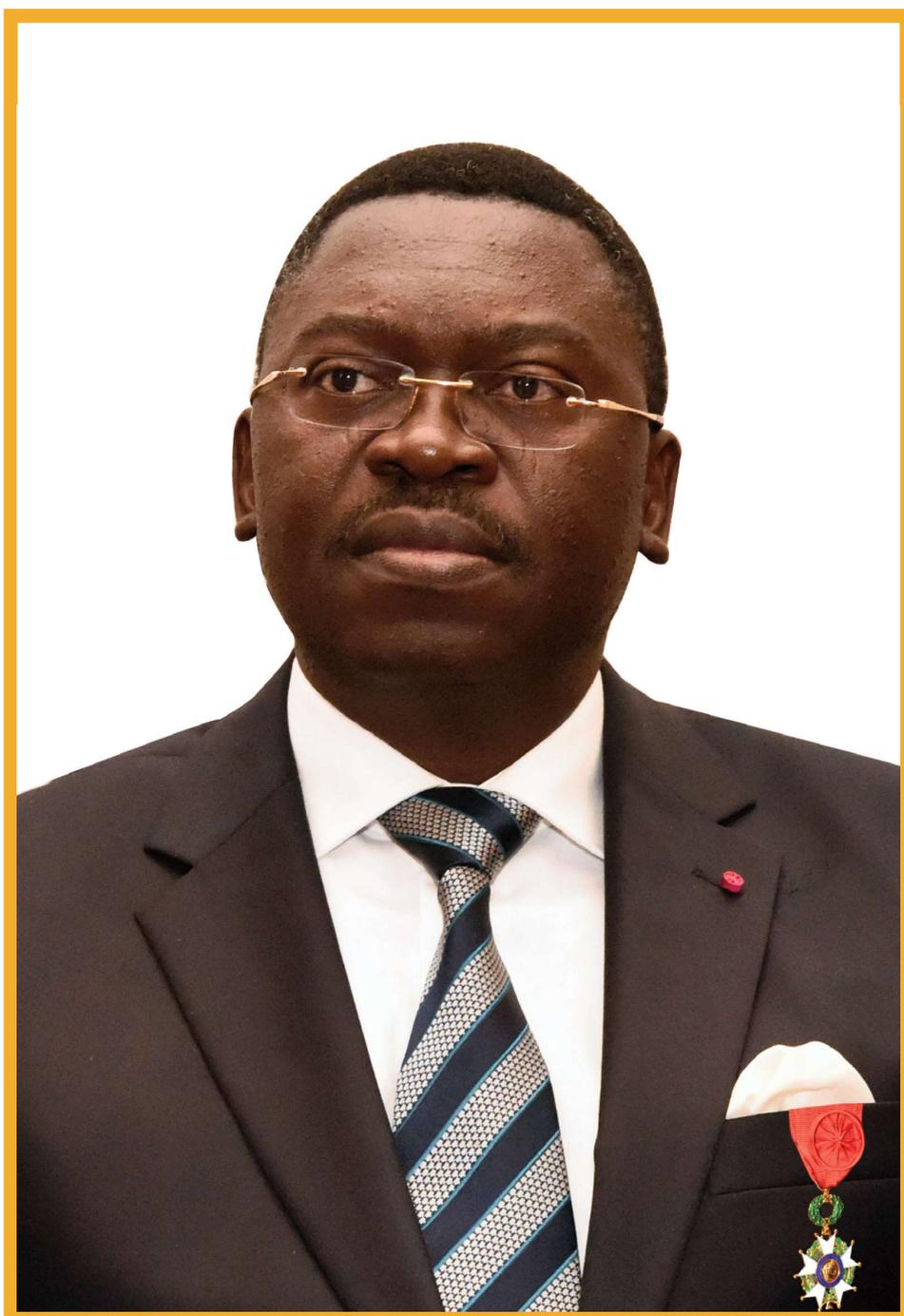


Son Excellence M. / *His Excellency Mr.*

Paul BIYA

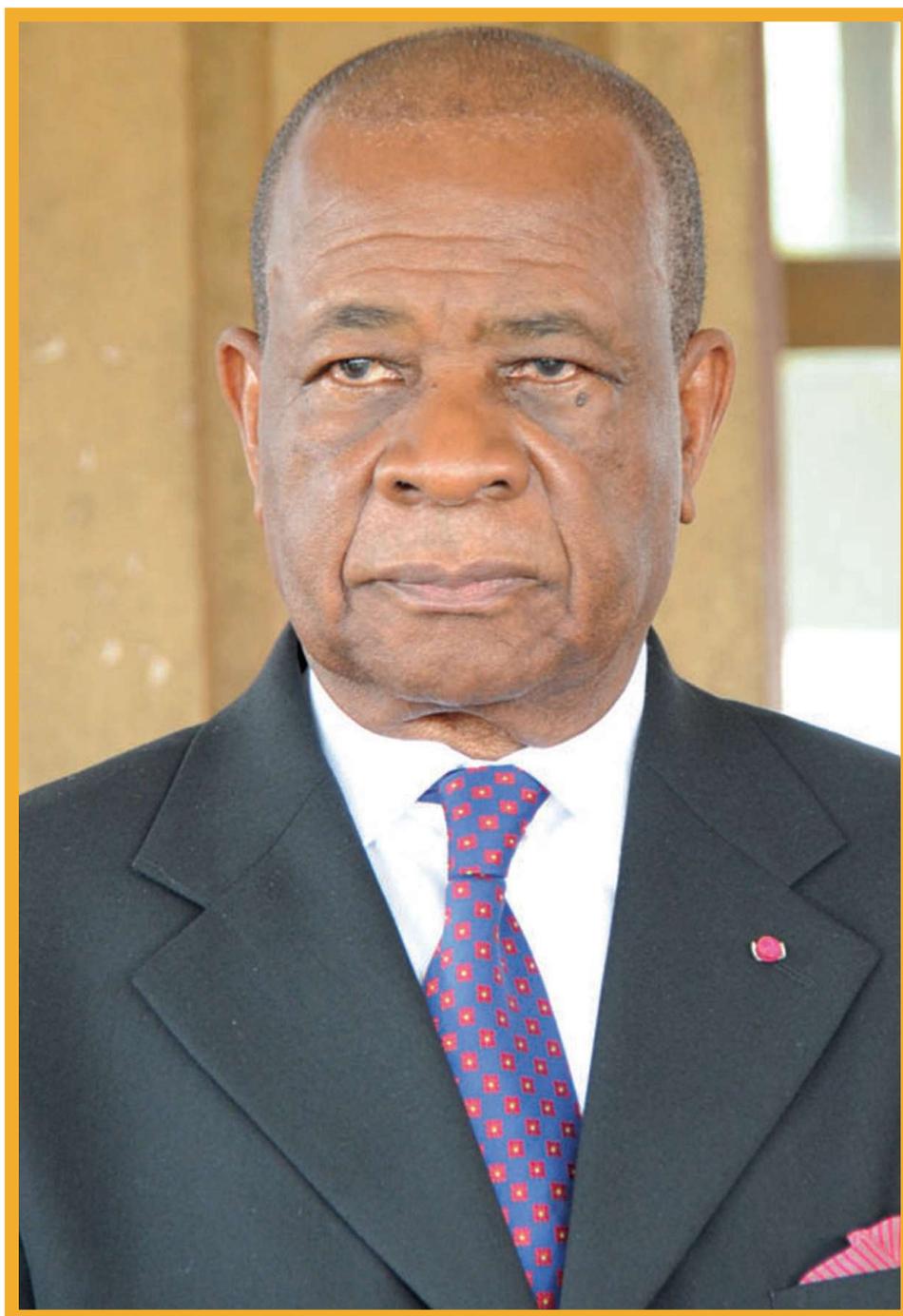
Président de la République du Cameroun

President of the Republic of Cameroon



Ferdinand NGOH NGOH

Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République
Minister, Secretary General at the Presidency of Republic



Martin MBARGA NGUELE
Délégué Général à la Sûreté Nationale
Delegate General for National Security



SOMMAIRE

Sommaire



SERVIR, le magazine trimestriel de la
Délégation Générale à la Sécurité Nationale.
B.P. 1623 Yaoundé - Tél/Fax : (237) 22 20 09 77

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
PUBLISHER
Martin MBARGA NGUELE (DGSN)

CONSEILLER A LA REDACTION
ADVISER
Victor NDOCKI (SG/DGSN)

REDACTEUR-EN-CHEF
EDITOR-IN-CHIEF
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
(CHEF CELLCOM)

ADJOINT AU REDACTEUR-EN-CHEF
DEPUTY EDITOR-IN-CHIEF
OPP Samuel Gervais OBA
(CSRPP/CELLCOM)

SECRETAIRE DE REDACTION
DESK SECRETARY
IPP Elvis TCHOUGA

REDACTION CENTRALE
EDITORIAL STAFF
CD MONKOUOP MOUMINOU
CD GHOGOMU MBEINKONG
CD THOMAS ASSIGA
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDENG
CCP Christian NDOUA ZE
CCP MOGHAM MAMOUDA
OPP Antoine ETOUH NGOTI
OPP Samuel Gervais OBA
OPP Emmanuel NJINI
OPP NDZI Amos TARLA
OPP Armand Blaise MEBERE
OPP MBEBI ELA
OP1 Celestine N. MUKWEP épouse SAMA
IPP Thierry EDZENGTE
IPP Elvis TCHOUGA
IPP George ARREY AGBOR
IPP Henriette NNANGA BENTY
IPP Arthur BETAL BETAL
IP2 René KENTSA
IP1 NGANSOLE ISAKA Bachir
GPX Youssouf NTCHANKO

PHOTOGRAPHES
PHOTOGRAPHERS
IPP Guy MVOGO ELOMO
IPP Stéphane NLO'O ESSAM
IPP Rodrigue Arnauld MEKE

SECRETARIAT
SECRETARY
IPP NGO MBAMBA Epse MPECK
GPP Ernestine MBIA MODO
GPX Jules César TAPA NZOKOU

INFOGRAPHE
GRAPHIC DESIGNER
Steve Christian FANTE

IMPRIMERIE
PRINTING
SOPECAM (Société de Presses
et d'Édition du Cameroun)



Recrutement à la
Police **10**



Le 1500 : Numéro
d'utilité publique **30**



Formation initiale
dans les CIAP **38**



Hommage à un vail-
lant policier **52**

7 EDITORIAL

- «Tous unis contre l'insécurité»

8 EVENEMENTS

- Communiqué de presse
- Interview du DGSN
- Les concours sont lancés
- Vox pop

16 RETROSPECTIVES

- Sortie des Elèves IP et GPX le 06 juin 2014 à Mutengene
- La Vidéo Surveillance en Expérimentation
- Le Centre de Calcul du Système Intégré de Gestion des Infractions (SIGI), Opérationnel

22 ACTUALITE

- Interview du Commandant de la Compagnie de Sécurité des Etablissements Scolaires et Universitaires
- Fêtes de fin d'années: Nos responsables régionaux fond le point
- Breaking the silence: denouncing suspects
- Vigilance des populations
- Le DGSN reçoit les Gouverneurs
- Le 1500 : Numéro d'Utilité Publique

32 DOSSIER

- Droit à la formation permanente des fonctionnaires
- Formation initiale à l'ENSP
- Formation initiale dans les CIAP
- Droit à la formation
- La formation professionnelle

42 POLICE DE PROXIMITE

- Lutte contre l'insécurité routière
- Driving school : the magic wan

44 COOPERATION

- A la découverte de l'EIFORCES
- EIFORCES : Training Security Officials on Key Issues
- Interpol - Les Polices d'Afrique Centrale renforcent leurs capacités

48 SPORT

- Brazil Appreciates Cameroon's Police Delegation
- Tir Sportif: une policière championne du Cameroun

50 CARNET ROSE

- 25 mai : Fête des mères

EDITO



EDITORIAL



Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale

« Tous unis contre l'insécurité ! »

« Nous devons anticiper sur les événements, si nous n'anticipons pas, nous serons toujours à la traîne [...]

La collaboration est absolument nécessaire entre les populations que vous représentez honorables députés et les Services de Sécurité et de Défense et les Autorités établies[...]

Je voudrais dire et affirmer ici que les Services de Renseignements sont des services nobles qui doivent enregistrer tout ce qui est bien, tout ce qui est mauvais et le porter à la connaissance des Autorités Compétentes. [...]

Cette collaboration est nécessaire et indispensable. Je voudrais dire à cet effet qu'au niveau de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, on a mis en place un numéro vert gratuit 1500. On peut appeler à ce numéro 24h/24, de jour comme de nuit [...]

Je tiens à rappeler que dans le cadre des rapprochements des populations avec les services publics, le Chef de l'Etat

a signé le 19 novembre 2012 un ensemble de texte créant des unités et services de Police sur l'ensemble du territoire national plus de 400 postes nouveaux et notamment au niveau des frontières [...]

Je voudrais également dire que le Chef de l'Etat vient de décider du recrutement cette année de 4700 Policiers et la même chose sera faite l'année prochaine [...]

Ces concours permettront non seulement un recul du chômage de nos jeunes, mais également le renforcement de nos mesures de sécurité [...]

Je vais donc terminer en disant que ce n'est qu'ensemble que nous pouvons préserver la paix dans notre pays. Et, comme le Président de la République l'a dit le 02 août 2014, en partant pour les Etats-Unis : « si nous sommes ensemble nous vaincrons ! »

Extraits de l'allocation prononcée par le DGSN, à l'Assemblée Nationale le 27/11/2014



Communiqué portant ouverture du concours de la Police

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale porte à la connaissance du public que le Chef de l'Etat vient d'autoriser l'organisation des concours de recrutement de jeunes camerounais dans le Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, marquant ainsi sa préoccupation constante pour la sécurisation des personnes et de leurs biens et son engagement à résorber le chômage des jeunes, matérialisé par un arrêté signé le 15 septembre 2014, qui modifie à la hausse, le plafond des limites d'âges de candidature, afin de permettre une participation du plus grand nombre de jeunes camerounais.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale invite par conséquent le public à s'informer par le canal des médias officiels sur les modalités d'inscription, de constitution et de dépôt des dossiers de candidature. Il en appelle à plus de prudence et de vigilance de la part des candidats et de leurs parents contre les arnaques et marchandages des vendeurs d'illusions, qui promettent des places moyennant de sommes d'argent. Il prévient ces éventuels marchands d'illusion, tout comme leurs victimes, tous considérés du point de vue de la loi comme corrupteur et corrompu, que des mesures sont mises en œuvre pour les démasquer et les traduire devant les instances judiciaires compétentes.

Pour plus d'informations liées à ce processus de recrutement, il est recommandé à tous de suivre particulièrement les tranches d'antenne de la « CRTV » réservées à la Sûreté Nationale, notamment les émissions « Canal Police » (diffusée du lundi au mercredi dès 07 heures 30 minutes et le vendredi à 06 heures 55 minutes), sans oublier « Au Service de Tous et de Chacun » (chaque samedi dès 15 heures 30 minutes), de se rapprocher également des services de la Police ou visiter le site internet www.dgsn.cm ou www.dgsn-cm.org/concours2014, aux mêmes fins./-

**-Martin MBARGA NGUELE-
Délégué Général à la Sûreté Nationale**



L'ÉVÉNEMENT

«L'entrée à la Police ne se monnaye pas. Seuls les meilleurs seront retenus.»

Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale, vous venez de publier (52) avis portant ouverture de concours d'entrée à la Police.

Quelle est l'opportunité de ces concours?

Comme je l'ai annoncé jeudi le 27 novembre dernier, à l'Assemblée Nationale lors de la session spéciale consacrée à la sécurité de notre pays, le Chef de l'Etat a décidé du lancement du recrutement de 9400 Policiers, cette année et l'année prochaine. C'était pour répondre aux préoccupations du chômage qui sévissent au niveau de notre jeunesse, et par ailleurs pour apporter des éléments susceptibles de renforcer la capacité opérationnelle de nos services et unités.

C'est dans ce sens donc qu'il a décidé du lancement de ces concours.

Et l'une des innovations de ces concours, c'est que les candidats vont profiter de l'arrêt du 15 septembre 2014 qui prolonge de 3 ans l'âge de participation à ces concours!

Vous savez déjà que le 19 novembre 2012, le Président avait reporté l'âge de départ à la retraite des fonctionnaires de Police; à 55 ans pour ceux qui allaient à 50 ans et à 60 ans pour ceux qui allaient à 55 ans.

Il a donc bien voulu également élever le plafond du niveau de recrutement de trois ans. Ainsi, les Gardiens de la Paix qui avaient le plafond à 24 ans, ce plafond a été porté à 27 ans; les Inspecteurs de Police qui pouvaient concourir jusqu'à 25 ans, cet âge a été porté à 28 ans; pour les Officiers de Police et les Commissaires de Police l'âge limite auparavant était de 27 ans, cet âge a été porté à 30 ans pour permettre à un plus grand nombre de jeunes de pouvoir présenter ces concours, afin de répondre aux préoccupations du chômage de notre jeunesse ».

Pour cette opération de recrutement de 4700 Policiers que vous avez lancée Monsieur le Délégué Général, sous quel signe peut-on la placer?

Nous avons des besoins réels, des besoins spécifiques, il faut donc répondre à ces nécessités-là. C'est pour ça que chaque avis de concours répond à un besoin spécifique et réel de la Sûreté Nationale. Il faudrait que nos services et nos unités soient vraiment opérationnels.

On sait que le lancement d'un concours tel que celui-ci, ouvre forcément la voie à quelques envies de négociations. Qu'est ce qui garantit qu'il n'y aura pas la création de quelques réseaux autour de cette opération?



« Attention le corrupteur et le corrompu seront tous poursuivis et présentés à la justice »

Je dois d'abord vous dire que tout le système sera informatisé, numérisé, l'inscription sera faite **on line** sur les sites **www.dgsn.cm** ou **www.dgsn-cm.org/concours2014**. Et, lorsqu'on vient déposer son dossier, chaque candidat aura son code. Donc c'est complètement anonyme jusqu'à la proclamation des résultats.

C'est l'occasion de le dire, Il faudrait que les parents, les candidats sachent qu'il n'y a pas de monnayage aux concours d'entrée à la Sûreté Nationale. voudrais dire qu'il n'y aura aucun réseau. Ce seront des vendeurs d'illusions qui vont escroquer des gens. Il faut qu'on sache que la seule voie qui reste valable, c'est la voie du mérite. Il faut donc que les candidats se mettent au travail. Qu'ils n'écourent pas ceux qui pourront les approcher pour dire que pour entrer à la Police il y a tel réseau, il y a tel autre réseau. Cela n'existera pas. Et je voudrais dire ici pour prévenir que si par hasard nous pouvons avoir connaissance de ce genre de démarche, eh bien ! Le corrompu et le corrupteur seront tous poursuivis ».

Monsieur le Délégué Général, le message est certainement entendu, mais on sait qu'il y a des ténérinaires. Question pratique: je suis candidate, un Commissaire de Police me dit, apportez-moi un million cinq cent mille francs. Qu'est-ce que je fais ?

La démarche est simple, vous savez la porte du Délégué Général est ouverte. Mais si vous êtes par exemple à Kousséri, à Nkambe

ou à Buea, vous avez un numéro vert qu'on a mis en place ici, le numéro **1500**. Vous pouvez appeler de jour comme de nuit pour dénoncer ce genre de dérive. Et puis, pour l'organisation pratique de ce concours, au niveau de chaque région, on a mis en place un bureau. Au niveau de ces bureaux-là, il y aura des responsables qui vont s'occuper de ce genre de démarche. Indépendamment de ça, vous avez à tous les niveaux des responsables de Police. Je demanderais à ceux qui sont sollicités de se présenter à ces responsables-là. Mais, je répète et j'insiste pour dire que pour les concours qui viennent d'être lancés, il n'y aura jamais de monnayage pour accéder à la Police, aucun monnayage ne sera toléré ! Evidemment, ceux qui peuvent se permettre ce genre d'attitude ne sont que des escrocs et vous allez perdre votre argent.

Avez-vous un conseil à prodiguer aux candidats et aux parents ?

J'appelle les parents et les candidats à plus de prudence et de vigilance contre les arnaques et les marchandages des vendeurs d'illusions qui promettent des places moyennant des sommes d'argent. Je les invite également, pour plus amples informations, à écouter les tranches de la CRTV réservées à la Sûreté Nationales, à savoir **Canal Police** et **Au Service de Tous et de Chacun**.

Pour finir, je souhaite bonne chance à tous les candidats et par anticipation, une chaleureuse bienvenue à ceux qui seront admis dans la grande famille policière !

Propos recueillis par :
CPP Joyce Cécile NDJEM MANDJEM

CELLCOM





Les concours de la Police sont ouverts

Elèves-commissaires de Police

Sur épreuves le 28 février 2015

1- Concours direct sur épreuves ouvert pour le recrutement de **75 ELEVES – COMMISSAIRES DE POLICE** en 1ère Année à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'une licence de l'Enseignement Supérieur, d'un Bachelor's Degree ou d'un diplôme technique de l'Enseignement Supérieur reconnu équivalent.

2- Concours direct sur épreuves ouvert pour le recrutement de **03 INGENIEURS DES TRAVAUX DE TELECOMMUNICATIONS** en 1ère Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur des travaux des Télécommunications, option Radio-Communication ou Informatique et Réseaux ou Réseaux et Télécommunications

3- Concours direct sur épreuves ouvert pour le recrutement de **02 LICENCIES EN PHYSIQUE OU PHYSIQUE-CHIMIE** en 1ère Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'une Licence en Physique ou en Physique-Chimie soit d'un Bachelor's Degree in Physics or in Physics-Chemistry en vue d'une spécialisation en Balistique (Police Scientifique et Technique).

4- Concours direct sur épreuves ouvert pour le recrutement de **02 LICENCIES EN BIOLOGIE ANIMALE OU EN BIOCHIMIE** en 1ère Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'une Licence en Biologie animale ou en Biochimie ou d'un Bachelor's Degree in Biology or Biochemistry en vue d'une spécialisation Biologie moléculaire (Police Scientifique et Technique).

5- Concours direct sur épreuves pour le recrutement de **02 INGENIEURS DE CONCEPTION DE GENIE-CIVIL** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur de conception de Génie-Civil option Bâtiment et Travaux Publics.

6- Concours direct sur épreuves ouvert pour le recrutement de **02 INGENIEURS DE CONCEPTION DES TELECOMMUNICATIONS** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure

de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur de Conception des Télécommunications, option Radio-Communication ou Informatique et Réseaux ou Réseaux et Télécommunications

7- Concours direct sur épreuves ouvert pour le recrutement de **02 INGENIEURS DE CONCEPTION DE GENIE-INFORMATIQUE** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Diplôme d'Ingénieur de Conception de Génie-Informatique option Génie-Logiciel ou Réseaux.

Sur titre les 07,08 et 09 mai 2015

8- Concours direct sur titre ouvert pour le recrutement de **05 MEDECINS SPECIALISTES OU CHIRUGIENS** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Doctorat en Médecine plus un Diplôme d'Etudes Spécialisées en Médecine ou en Chirurgie.

9- Concours direct sur titre ouvert pour le recrutement de **05 MEDECINS GENERALISTES** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Doctorat en Médecine

10- Concours direct sur titre ouvert pour le recrutement de **01 ODONTOSTOMATOLOGUE** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Doctorat en Médecine dentaire.

11- Concours direct sur titre ouvert pour le recrutement de **01 PHARMACIEN** en 2ème Année du cycle de formation des Elèves-Commissaires de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 32 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires d'un Doctorat en Médecine en Pharmacie.



Elèves-Officiers de Police

Sur épreuves le 14 mars 2015

1- Concours direct ouvert pour le recrutement de **190 ELEVES-OFFICIERS DE POLICE** en 1ère année à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire, du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" ou d'un Diplôme reconnu équivalent.

2- Concours direct ouvert pour le recrutement de **03 titulaires du BACCALAUREAT (C ou SVT) ou du GCE AL** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat "C" ou "SVT" ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" en vue de leur spécialisation en Biologie (Police Scientifique et Technique)

3- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 SPECIALISTES EN INDUSTRIE D'HABILLEMENT** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Brevet de Technicien (Baccalauréat) en industrie d'Habillement ou du GCE "AL" Technical équivalent.

4- Concours direct ouvert pour le recrutement de **04 SPECIALISTES EN RESTAURATION** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat ESF ou du Brevet de Technicien en Hôtellerie ou du GCE "AL" Technical équivalent.

5- Concours direct ouvert pour le recrutement de **04 TECHNICIENS EN BATIMENT** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat F4 (Brevet de Technicien) option Bâtiment ou du GCE "AL" Technical équivalent.

6- Concours direct ouvert pour le recrutement de **05 INFORMATIENS** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat TI (Technologie de l'Informatique) ou du GCE "AL" Technical équivalent, ou du Baccalau-

réat de L'Enseignement Secondaire, du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" plus un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) option Informatique

7- Concours direct ouvert pour le recrutement de **14 TECHNICIENS DES TELECOMMUNICATIONS** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire, du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" plus un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) option Maintenance Audio-Visuelle (MAV).

8- Concours direct ouvert pour le recrutement de **11 INFIRMIERS DIPLOMES D'ETAT OU INFIRMIERS PRINCIPAUX** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier.

9- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 INFIRMIERS SPECIALISES EN SANTE MENTALE** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier plus une Certification de Spécialité.

10- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 INFIRMIERS SPECIALISES EN ANESTHESIE-REANIMATION** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'Ecole Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier plus une Certification de Spécialité.



L'ÉVÉNEMENT

Elèves-Officiers de Police

Sur épreuves le 14 mars 2015

11- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 INFIRMIERS SPECIALISES EN OPHTHALMOLOGIE** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier plus une Certification de Spécialité.

12- Concours direct ouvert pour le recrutement de **01 TECHNICIEN MEDICO-SANITAIRE EN PHARMACIE** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et d'un Diplôme de Technicien Médico-Sanitaire en Pharmacie.

13- Concours direct pour le recrutement de **02 TECHNICIENS MEDICO-SANITAIRES EN KINESITHERAPIE** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et du Diplôme de Technicien Médico-Sanitaire en kinésithérapie.

14- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 TECHNICIENS MEDICO-SANITAIRES EN ODONTOSTOMATOLOGIE** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et du Diplôme de Technicien Médico-Sanitaire en Odontostomatologie.

15- Concours direct ouvert pour le recrutement de **01 TECHNICIEN MEDICO-SANITAIRE EN IMAGERIE MEDICALE** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et du Diplôme de Technicien Médico-Sanitaire en Imagerie Médicale.

16- Concours direct ouvert pour le recrutement de **05 TECHNICIENS MEDICO-SANITAIRES EN ANALYSES MEDICALES** en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Officiers de Police à l'École Nationale Supérieure de Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Baccalauréat de L'Enseignement Secondaire ou du General Certificate of Advanced Level (GCE AL) obtenu en deux matières pendant une seule et même session, exceptée celle intitulée "Religious Knowledge" et du Diplôme de Technicien Médico-Sanitaire en Analyses Médicales.

Elèves-Inspecteurs de Police

Sur épreuves le 28 mars 2015

1- Concours direct ouvert pour le recrutement de **760 ELEVES-INSPECTEURS DE POLICE** en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC), du General Certificate of Ordinary Level obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" ou du certificat d'Aptitude professionnelle (CAP) ou d'un General Certificate of Education Level (GCE "OL" Technical).

2- Concours direct ouvert pour le recrutement de **20 CONDUCTEURS AUTOMOBILE** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titu-

lares du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Ordinary Level obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" ou du certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou d'un General Certificate of Education Level (GCE "OL" Technical) plus un permis de conduire catégorie "C ou D"

3- Concours direct ouvert pour le recrutement de **05 MUSICIENS** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Ordinary Level obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" ou du certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)



ou d'un General Certificate of Education Level (GCE "OL") Technical plus une Attestation de formation en Musique.

4- Concours direct ouvert pour le recrutement de 50 SECRETAIRES BUREAUTIQUE en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Secrétariat Bureautique (CAP SEBU), ou du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Ordinary Level obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" plus une Attestation de formation en Secrétariat Bureautique délivrée par un centre de formation agréé par le MINEFOP.

5- Concours direct ouvert pour le recrutement de 06 SPECIALISTES EN RESTAURATION en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Economie Sociale et Familiale (ESF) ou d'un General Certificate of Education Level (GCE "OL") Technical équivalent du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Ordinary Level obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" plus une Attestation de formation en Hôtellerie délivrée par un centre de formation agréé par le MINEFOP.

6- Concours direct ouvert pour le recrutement de 07 SPECIALISTES EN INDUSTRIE D'HABILLEMENT en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Industrie d'Habillement (IH) ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

7- Concours direct ouvert pour le recrutement de 20 CAP EN ELECTRONIQUE en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Electronique ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

8- Concours direct ouvert pour le recrutement de 08 SPECIALISTES EN MECANIQUE DE FABRICATION en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle en Mécanique de Fabrication (CAP MEFA) ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

9- Concours direct ouvert pour le recrutement de 04 MECA-

NICIENS-AUTOMOBILE option REPARATION en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Mécanique-Automobile option Réparation (mécanique générale) ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

10- Concours direct ouvert pour le recrutement de 02 MECANICIENS-AUTOMOBILE option CARROSSERIE en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Mécanique-Automobile option Carrosserie (tôlerie) ou d'un GCE "OL" Technical équivalent

11- Concours direct ouvert pour le recrutement de 02 MECANICIENS-AUTOMOBILE options ELECTRICITE-AUTO en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Mécanique-Automobile option Electricité-Auto ou d'un GCE "OL" Technical équivalent

12- Concours direct ouvert pour le recrutement de 02 MECANICIENS-AUTOMOBILE option ELECTRICITE-AUTO DIESEL en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Mécanique-Automobile option Electricité-Auto Diesel ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

13- Concours direct ouvert pour le recrutement de 02 SPECIALISTES EN METIERS DU BATIMENT option MENUISERIE en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Métiers du Bâtiment option Menuiserie ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

14- Concours direct ouvert pour le recrutement de 02 SPECIALISTES EN METIERS DU BATIMENT option ELECTRICITE D'EQUIPEMENT en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Ce concours est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Métiers du Bâtiment option Electricité d'Équipement ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.



L'ÉVÉNEMENT

Événement

15- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 SPECIALISTES EN METIERS DU BATIMENT option INSTALLATIONS SANITAIRES** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Métiers du Bâtiment option Installations Sanitaires ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

16- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 SPECIALISTES EN METIERS DU BATIMENT option MAÇONNERIE** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Métiers du Bâtiment option Maçonnerie ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

17- Concours direct ouvert pour le recrutement de **02 SPECIALISTES EN METIERS DU BATIMENT option FROID ET CLIMATISATION** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans

au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) en Métiers du Bâtiment option Froid et Climatisation ou d'un GCE "OL" Technical équivalent.

18- Concours direct ouvert pour le recrutement de **80 AIDES SOIGNANTS** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Ordinary Level (GCE "OL") obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" plus le Diplôme d'Aides-soignants.

19- Concours direct ouvert pour le recrutement de **24 AGENTS TECHNIQUES MEDICO-SANITAIRES option ANALYSES MEDICALES** en 1ère Année du Cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de Police en 1ère année au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 28 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Brevet d'Etudes du 1er Cycle (BEPC) ou du General Certificate of Ordinary Level (GCE "OL") obtenu en trois matières au moins, exceptée celle intitulée "RELIGIOUS KNOWLEDGE" plus le Diplôme d'Agents Techniques Médico-Sanitaires option Analyses médicales

Elèves-Gardiens de la Paix

Sur épreuves le 18 avril 2015

1- Concours direct ouvert pour le recrutement de **2900 ELEVES-GARDIENS DE LA PAIX** au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 27 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), du Fisrt School Leaving Certificat (FSLC) ou d'un diplôme reconnu équivalent

2- Concours direct ouvert pour le recrutement de **25 MUSI-CIENS** du cycle de formation des Elèves-Gardiens de la Paix au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 27 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires

du Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), du Fisrt School Leaving Certificat (FSLC) plus l'Attestation de formation en musique

3- Concours direct ouvert pour le recrutement de **75 CONDUCTEURS AUTOMOBILE** du cycle de formation des Elèves-Gardiens de la Paix au Centre d'Instruction et d'Application de la Police. Il est réservé aux camerounais des deux sexes âgés de 17 ans au moins et de 27 ans au plus au 1er janvier 2014 et titulaires du Certificat d'Etudes Primaires (CEP ou CEPE), du Fisrt School Leaving Certificat (FSLC) plus un permis de conduire catégorie B, C, ou D

une synthèse de l'IPP Elvis TCHOUGA

CELLCOM / DGSN

Date limite de depas de dossier : 06 février 2015 à 15 heures 30 min précises.



les jeunes recrues au rassemblement

14

SERVIR N°016 | NOVEMBRE 2014

Evènement

L'ÉVÈNEMENT



VOX POP



WABO Yves, 28 ans,
*titulaire d'un Master II
en philosophie*

Je souhaite postuler au grade de Commissaire de Police, par vocation. Vue la situation actuelle de notre pays, les jeunes comme moi devraient s'engager pour le maintien de l'ordre, en vue de porter haut les couleurs de notre nation. Je crois que, travailler dans un tel Corps, c'est quelque chose d'honorifique et d'honorable, non seulement pour servir son pays, mais aussi pour apporter sa pierre à l'édification de la nation.



NKE NGONO Helene,
*24 ans, titulaire du
BEPC*

Je vais présenter le concours de la Police. Je me prépare en lisant les cours, en faisant le sport. Je suis consciente qu'il faut être apte et être en bonne santé. Je souhaite être Elève-Inspecteur de Police ou Elève-Gardien de la Paix. Car je me suis préparée psychologiquement à surmonter toutes les étapes de la formation, au cas où je suis définitivement admise. Je serai également prête à travailler 24h/24 et 7jours/7.



**EBENGUE Véronique
Eugénie, 27 ans,**
infirmière

J'aimerais être dans le Corps médical de la Police, pour soigner les usagers et les Policiers en particulier. Car, ces derniers sont en contact au quotidien avec les populations qui peuvent leur transmettre certaines maladies. Grâce donc à mon expertise médicale, je pourrai être d'un grand apport pour ce Corps. Mais, il faut d'abord être admise.



BILEGUE Sylvain, 23 ans,
titulaire d'un Bac A

Je vais postuler pour le grade des Officiers de Police. J'ai toujours souhaité arborer la tenue depuis mon enfance. J'aime trop la tenue, et tous les concours que j'ai eu à présenter concernent la Police ou l'armée. Si je réussis au concours, mes priorités seront de défendre les couleurs de mon pays, d'assurer la sécurité des personnes et celles de leurs biens.



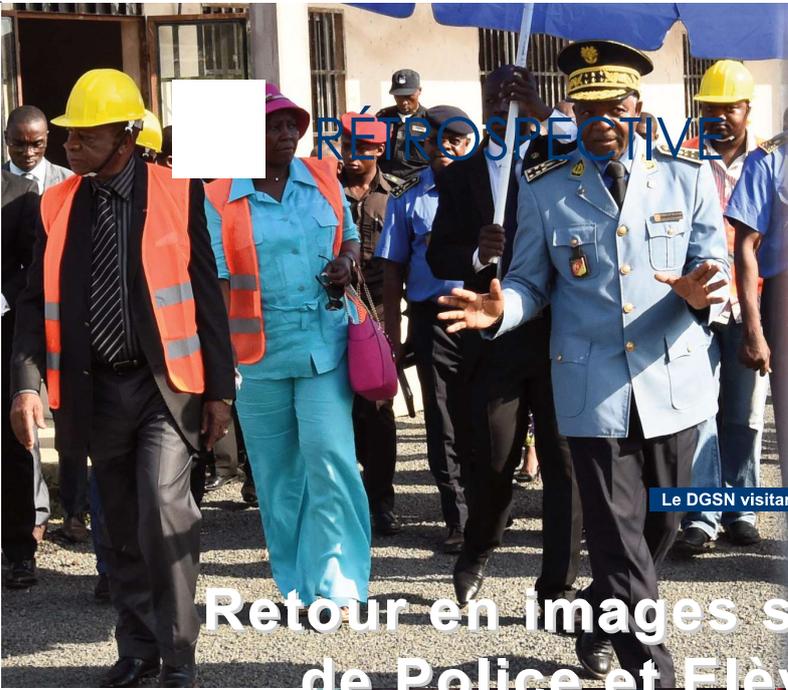
EVINA ONDJA Wilfried,
19 ans, titulaire du BEPC

Je ne souhaite pas être Policier pour arnaquer les usagers. Je suis, non seulement à la recherche d'un emploi, mais encore j'aime ce Corps. Je suis titulaire d'un CEPE et d'un BEPC. Je vais tenter ma chance pour les Gardiens de la Paix et les Inspecteurs de Police.



**ATANGANA Hermine, 23
ans, étudiante en
sociologie niveau 3**

Je ne suis pas intéressée par le concours de la Police, parce qu'il y a beaucoup de préjugés. Premièrement, il y a le harcèlement sexuel des supérieurs hiérarchiques pour évoluer en grade. Et deuxièmement, il faut avoir un réseau gagnant pour réussir. Car de nos jours au Cameroun, pour réussir à un concours, il faut avoir un réseau ; donc, je n'ai pas d'espoir à ce niveau.



RÉTROSPECTIVE

Le DGSN visitant les chantiers



Retour

Retour en images sur la sortie des Elèves- de Police et Elèves-Gardiens de la Paix de Mutengene le 06 juin 2014



Atelier de démonstration de Self défense



Atelier de démonstration du parcours du combattant



Atelier de démonstration de maintien de l'ordre



Atelier de démonstration d'armement



Atelier de démonstration de tir



Révo

RÉTROSPECTIVE

s-Inspecteurs ix du CIAP

4

Le DGSN prononçant le discours de fin de formation

Le DGSN félicitant la major des EIP directs

Le DGSN remettant les épaulettes au major des EIP professionnels

Le major Gardien de la Paix Equato-Guinéen recevant son parchemin

Défilé des récipiendaires



RÉTROSPECTIVE



Le DGSN explique le procédé de vidéo surveillance à ses invités

La Vidéo Surveillance en expérimentation

Le 07 Août 2014, l'esplanade de la cour d'honneur de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a servi de cadre à la cérémonie de mise à l'essai du **Système de Vidéo Surveillance Intelligent** de la DGSN.

Présidée par Monsieur le Ministre Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand NGO'O NGO'O, cette cérémonie a connu la participation d'importants membres du gouvernement, des Directeurs Généraux des sociétés d'Etat, et des hauts responsables des services de sécurité de notre pays.

Après les allocutions de bienvenue de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale et celle technique de Monsieur le Directeur Général de la Cameroon. Telecommunications (CAMTEL), toutes les personnalités présentes ont été invitées à prendre part à la séance de démonstration pratique du fonctionnement des équipements mis en œuvre dans le cadre de ce système, que présentait le Commissaire de Police Principal NDOUA ZIE Christian, Chef de la Division des Transmissions de la DGSN.

QU'EST CE QUE LE SYSTEME DE VIDEO SURVEILLANCE ?

Le Système de Vidéo Surveillance Intelligent est un concept qui met en œuvre un ensemble de caméras de vidéo surveillance interconnectées par fibre optique ou par liaison radio, dans le but de collecter des informations, qui à leur

tour sont instantanément transmises dans une salle de commandement, où elles sont exploitées puis stockées.

OBJECTIFS VISES

Cette nouvelle technologie trouve une place importante dans le maintien de l'ordre. En effet, les problèmes liés à la circulation (embouteillage, stationnement, accidents) ; à la délinquance urbaine (vol à l'arraché, vol de véhicules) ; à la surveillance des points sensibles, des escortes des hautes personnalités et bien d'autres encore, sont solutionnés par l'exploitation de ce système.

DEPLOIEMENT ET ZONES DE COUVERTURE

Dans le cadre de sa phase pilote, le système a été déployé dans les localités de Yaoundé, Douala, Kyé-ossi, Garouaboulaï, Waza et Kousseri. Depuis ces localités, nous recevons en temps réels et en images tous les faits dignes d'intérêts qui ont cours. De manière progressive, toutes les localités et points importants de notre Pays seront raccordés au système, suivant un phasage dont les études sont en cours.

LE VOILET INTELLIGENT DU SYSTEME

Contrairement aux systèmes classiques de vidéo surveillance qui se contentent de filmer et d'enregistrer, le Système de Vidéo Surveillance Intelligent prend une part active dans les recherches du renseignement criminel. En effet, équipé de logiciels spéciaux, le système permet d'alerter la salle commandement en cas de :

- Excès de vitesse d'un véhicule ;
- Violation des feux rouges ;
- Présence de véhicules suspects ou recherchés dont l'immatriculation est connue ;
- Filouterie des conducteurs dans les postes de péage.

CPP Christian NDOUA ZE
CDT/ DGSN



Le coordonnateur du projet en pleine démonstration.



Le Centre de Calcul du Systeme Intégré de Gestion des Infractions (SIGI) opérationnel

Le Centre de calcul du Système Intégré de Gestion des Infractions (SIGI) est le fruit de la coopération bilatérale en matière de sécurité entre le Cameroun et la France.

Il a été mis sur pied dans le cadre du Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Opérationnelles de la Police (PARCOP) sous le financement du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) de la France.

L'objectif principal est la mise sur pied d'une base de données permettant de gérer les infractions criminelles et d'en effectuer des statistiques.

I-Déroulement du projet :

Etant donné que la France avait conduit un projet de coopération dans le même domaine avec les Forces de Sécurité du Bénin (PARSIB), dans le cadre de ce FSP, une délégation de la Police camerounaise s'y était rendue avec le chef de projet PARCOP, en avril 2012, pour étudier le système mis en place.

A l'issue de cette mission, la Délégation Générale à la Sûreté Nationale, en accord avec le chef de projet, avait décidé de faire appel à la Société béninoise dénommée JS.COM-Bénin, concepteur de cette base de données pour le compte des Forces de Sécurité du Bénin. La France a financé le projet FSP-PARSIB, afin de l'adapter au Cameroun dans le cadre du Projet PARCOP. Cette opération s'est articulée autour de (05) cinq étapes :

ETAPE N°1: Préparation

Elle consistait à :

- Mettre en place les groupes projets (comité contractuel, comité technique, comité utilisateur) ;
- Valider la fiche de collecte des données criminelles par la Police et la Gendarmerie ;

- Valider le référentiel global du projet (liste des infractions, liste des unités administratives, liste des juridictions, liste des utilisateurs, liste des unités de Police et de Gendarmerie en charge des Opérations de Police Judiciaire, fichier d'identité judiciaire, fichier des véhicules immatriculés, etc.) ;

- toutes les données référentielles ;
- organiser des jeux d'essai ;
- valider l'application ;

ETAPE N°3 : Réalisation

C'est ici que l'on a pu :

- acquérir les matériels informatiques, réseaux et électriques ;



Le responsable du Centre de Calcul SIGI explique son fonctionnement aux autorités présentes.

ETAPE N°2 : Conception

Il était ici question de :

- partir d'un existant SIGI (validation du contrat d'acquisition de la licence d'utilisation pour le Cameroun) ;
- Faire un rapport synthèse des évolutions et modifications demandées ainsi que leur évaluation ;
- personnaliser l'existant au contexte du Cameroun ;
- reprendre dans la base de données,

- installer et configurer les matériels et préparer le Centre de Calcul ;
- installer et paramétrer l'application validée ;
- définir les procédures (collectes des fiches de saisie, procédure de saisie, de validation des données saisies, les éditions,...) ;
- installer des terminaux chez les utilisateurs.



RETROSPECTIVE

ETAPE N°4 : Intégration

Il s'agissait ici de :

- préparer le plan de bascule ;
- tester les flux intégrés ;
- lancer le programme de formation (formation des utilisateurs, formations des techniciens, formations des formateurs).

ETAPE N°5 : Passage en production

Elle avait pour principales tâches de :

- simuler un fonctionnement en grandeur nature ;
- lancer la mise en production du système ;
- suivre et maintenir.

II-Exploitation proprement dite de la base de données du SIGI

Au terme des travaux ayant conduit à l'implémentation du Système de Gestion des Infractions (SIGI), le démarrage de son exploitation a eu lieu le 24 juin 2013 par les modules CRI (Compte Rendu d'Infraction) et CRE (Compte Rendu d'Enquête), qui permettent de gérer les données synthétiques de l'ensemble des procédures d'enquêtes policières qui ont fait l'objet de déferrement dans les juridictions compétentes. Cette opération a été rendue possible par l'exploitation des fiches de collecte des données criminelles qui sont mises à la dispositions de l'ensemble des Unités de Police en charge des Opérations de Police Judiciaire, par les bons soins de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

L'opérationnalisation de la mise en service de ces deux modules a pris de l'envergure en septembre 2013, avec l'installation du pool de saisie du Centre, logé au BCN-Interpol et l'affectation de (09) neuf fonctionnaires de Police. Dès janvier 2014, c'était le tour des Régions avec l'installation respectivement dans les 09 Délégations Régionales de la Sûreté Nationale autres que celle du Centre, d'un pool de saisie doté d'équipements informatiques, afin que la saisie décentralisée des fiches de collecte des données criminelles soit effective.

A ce jour, plus de 5700 fiches des procédures ayant fait l'objet de déferrement par les Unités de la Police camerounaise sont saisies dans la base de données du SIGI et plus de 7900 personnes sont désormais fichées dans ladite base. Toutes choses qui vont désormais faciliter les en-

quêtes de Police à la suite d'une simple consultation de cette base de données. Ce qui permettra aussi d'anticiper sur les phénomènes de la criminalité et mieux gérer les récidivistes.

D'autres modules de la base de données du SIGI à fortes valeurs ajoutées devront être mis en exploitation dans un proche avenir. Il s'agit notamment :

-du module Hôtel, qui gère les fiches de Police d'hôtel et pourrait permettre non seulement de retrouver facilement les personnes recherchées, mais aussi, de connaître la performance du secteur hôtelier tout en dénichant ceux opérant dans la clandestinité. Ce module serait d'un grand intérêt pour les services d'impôt et de tourisme. Il en est de même du module Casino qui gère l'identité et le contact des tenanciers de ces salles de jeu ;

-du module Véhicules volés qui permettrait de gérer a priori, le parc automobile en circulation sur l'étendue du territoire national, en collaboration avec le Ministère des Transports, et faciliter a postériori la recherche des véhicules volés. Y compris la maîtrise des informations sur les détenteurs des véhicules impliqués dans les faits criminels ;

-du module Arme qui permettrait, en collaboration avec le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, de gérer les demandes de Permis d'Importation et de détention d'arme ; de connaître la liste des personnes détentrices de Permis de port d'arme et les spécifications des armes détenues par ces dernières. Ce module serait d'une grande utilité dans certaines enquêtes de Police ;

-du module CRE Douanier qui gère les infractions enregistrées par l'administration des Douanes.

La mise en exploitation de l'ensemble de ces modules ferait de ce centre, un véritable Centre National de l'Information Sécuritaire, et rendrait efficient, le processus de prise de décision au sein de la Sûreté Nationale, et même au niveau de tout l'appareil sécuritaire du Cameroun.

CCP MOGHAM MAMOUDA
DFGIL/DGSN

Integrated System for Crime Management-ISCM

The General Delegation for National Security in order to keep a track record of criminals and their activities has put in place a centre equipped with a tool known to as the Integrated System for Crime Management

The National Security in her continuous fight against such crimes has decided to put in place a centre for the collection of data on such acts under the tool of the Integrated System for Crime Management which is a fruit of the bilateral cooperation between France and Cameroon. During the visit of the Delegate General for National Security flanked by the Secretary of State in charge of the National Gendarmerie and France's ambassador to Cameroon earlier this year, these personalities were presented the functionality of the structure. SIGI Police therefore serves as a data base for the collection and treatment of information on acts of criminality perpetrated across the entire national territory. It is based at International Criminal Police Organisation's Central National Office-BCN Interpol. Files are sent to the centre from the various police and gendarmerie units situated all over the country and statistics and the details on these acts are kept and may help the judicial services in their future inquiries and investigations. With the coming of the centre, criminality can now be concretely handled not only in the society, but in specific areas like hotels, casinos, customs services and other touristic milieus.

With such an important investment, moral inquiries on candidates for competitive examinations, elections and key posts of responsibility will equally be carried out with absolute ease.

Those caught in acts of criminality will have their names registered in this centre and since the machines usually do not forget as we humans do, they will live to be remembered as such. In the meantime citizens should continue to lend the police a helping hand by denouncing acts of criminality that they have knowledge of their authors. This they can do on toll free numbers 117, 120 or 1500 being rest assured that the police will do all to fish out these enemies of peace and progress who move around everyday reaping from where they did not sow

OPP NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN

GROUPEMENT RÉGIONAL DE LA VOIE PUBLIQUE ET DE LA CIRCULATION



est chargé :

- de la tenue des entrées des agglomérations urbaines
- de la surveillance de la voie publique et des axes routiers
- de la circulation routière
- des constats d'accidents de la circulation
- des escortes



Fêtes de fin d'année

«La Police veille et veillera toujours à la sécurité des populations et à celle de leurs biens.»

Monsieur le Directeur, à l'approche des fêtes de fin d'année ou la criminalité monte souvent d'un cran, quels messages avez-vous pour le grand public?

Nous demandons au grand public d'observer les règles élémentaires de civisme au niveau de leur comportement aussi bien sur la voie publique que partout ailleurs. La population doit avoir confiance en sa Police, tout en respectant les Lois et Règlements qui sont des canons inéluctables pour une vie paisible dans une société de droit telle que la nôtre. La Police veille et veillera toujours à la sécurité des populations et à celle de leurs biens.

Comment la Police assure-t-elle l'Ordre Public dans un climat d'incivisme urbain ?

La notion de l'Ordre Public intègre la Sécurité, la Sûreté, la Salubrité et la Tranquillité. La combinaison des facteurs suivants permet d'assurer l'Ordre Public:

- la réglementation,
- les structures et les personnes qui animent celles-ci. Ici la préoccupation du fonctionnaire de Police consiste à veiller à l'observation par les populations de l'ensemble des règles qui garantissent et régissent le fonctionnement social, le respect des Lois et Règlements de la République.

Tout ceci s'exprime à travers les patrouilles, les contrôles des personnes et de leurs biens, bref les opérations diverses de Police.

Quant à la lutte contre l'incivisme, nous pouvons définir l'incivisme urbain comme étant tout comportement réfractaire à l'ordre social établi. Cette lutte se manifeste à travers la police préventive et répressive.

Un accent particulier est mis sur la prévention routière et la circulation. Comment gérez-vous ces deux aspects?

La gestion de la prévention routière et de la circulation s'opère sous le contrôle de la Sous-Direction de

la Voie Publique et de la Circulation et à travers les dix Groupements Régionaux de la Voie Publique et de la Circulation. Ces nouvelles structures ont pour missions :

- la régulation de la circulation,
- la tenue des entrées et sorties des agglomérations urbaines,
- le contrôle des véhicules, de leurs occupants et des biens,
- la surveillance de la voie publique et des axes routiers,
- le constat des accidents de la circulation,
- les escortes, etc.

Quels défis avez-vous rencontrés dans ces secteurs ?

Comme nous sommes en pleine année scolaire, le principal défi demeure les embouteillages et les engorgements des véhicules au niveau des grands carrefours. Toutefois, sans être exhaustif, on peut citer également les surcharges, les accidents de la circulation, le non respect de la signalisation routière (signaux lumineux ou feux tricolores, les passages cloutés et à niveau), l'usage des trottoirs par les véhicules automobiles, le problème de stationnement, l'incivisme des conducteurs de mototaxis et porte-tout, le mépris des usagers de la route vis à vis des agents régulateurs de la circulation, les excès de vitesse, la conduite des véhicules en état d'ébriété.

Quelles sont les mesures spéciales qui ont été prises à ce sujet?

Au niveau de la prévention, on note la présence accrue de nos agents qui se démarquent sur la voie publique par le port des tenues fluorescentes.

Des mesures particulières sont prises pour la fluidité de la voie publique, les Commandants de Compagnies de la Circulation et les Chefs d'Unités sont présents sur le terrain pour encadrer leurs hommes.

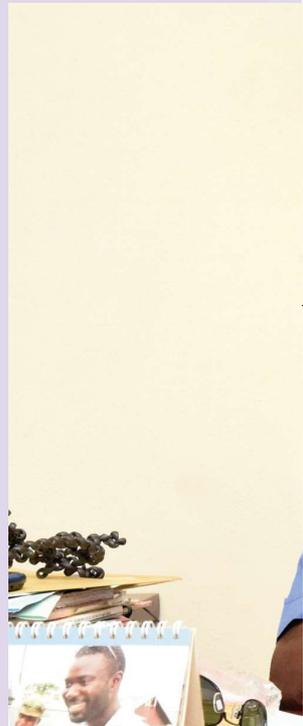
L'accent est mis sur les grands carrefours, les gares routières et les grandes surfaces. Une lutte acharnée est menée contre les transporteurs clandestins, les

marchés et les gares routières spontanées. Les grands carrefours et certaines zones sensibles sont contrôlés par un système de vidéo surveillance à Yaoundé et à Douala, et cela va se poursuivre progressivement à travers toute l'étendue du territoire national. Les radars et les alcotests sont utilisés dans le cadre de la lutte contre les excès de vitesse lors des contrôles sur les axes interurbains.

Des efforts ont déjà été faits concernant le trafic urbain. Que prévoit la suite de votre stratégie?

La fluidité de la voie publique est une de nos préoccupations majeures. Si des efforts sont accomplis au quotidien, notre détermination exige des mesures à venir. Nous nous proposons ainsi à court terme de programmer des phases de recyclages pour nos fonctionnaires en charge de la Voie Publique. Par ailleurs, du matériel technique sera acquis pour ces mêmes fonctionnaires dans le souci d'améliorer leur rendement sur le terrain.

En collaboration avec d'autres administrations, nous nous proposons d'instituer des têtes de lignes pour le ramassage par taxi, de délimiter les zones d'interdiction des mototaxis, la construction des podiums dans les grands carrefours pour faciliter le travail des agents régulateurs de la circulation, le renouvellement et la densification des panneaux de signalisation routière, le renforcement de certaines zones par les panneaux d'interdiction, l'enlèvement





systematique des vehicules abandonnes sur les axes routiers, le retrait de la circulation des vehicules considerablement amortis, l'intensification des campagnes periodiques de sensibilisation et d'education des usagers de la route a l'echelle nationale.

Avez-vous pris connaissance des vehicules poids lourds qui enfrenent a la loi en circulant de jour dans la zone urbaine, causant des degats ?

En effet, c'est une situation tres preoccupante. Le Ministere des Transports et la Communaute Urbaine prennent toujours un certain nombre de mesures entre autres, celles interdisant aux gros porteurs de circuler en journee

tiere ?

La population est au centre de nos preoccupations, puisque toutes ces actions de la Police visent a securiser les usagers de la route a travers une circulation efficace, qui prend en compte la stricte observation du code routier dans toutes ses composantes.

La population etant au centre de vos preoccupations, que faites-vous pour les sensibiliser ?

Le Chef de Corps a favorise une Police de proximite, qui se caracterise par une multiplication des Unites. Le but etant de rapprocher la population de sa Police. Par ailleurs, l'education a travers les mass-medias, particulierement les

tionne 24h/24 est mise sur pied pour recevoir les appels de detresse 117 ou 17 pour les ESIR (Equipes Speciales d'Interventions Rapides), 120 pour la Compagnie de Securisation des Diplomates et 1500 le numero vert de la DGSN. En cas de difficulte averee, tout citoyen peut faire recours a ces numeros pour contacter les services de permanence de la Surete Nationale, quelle que soit l'heure d'appel.

Le public utilise-t-il a bon escient ces numeros ?

Pas toujours. Il faut relever pour les decrier, les appels fantaisistes sont de plus en plus nombreux. Et c'est l'occasion idoine de rappeler au public que ces numeros sont mis a leur disposition dans le cadre des strategies de lutte contre l'incivisme social, et des infractions commises quotidiennement a travers la Republique par des malfaiteurs, et non pour des appels fantaisistes de nuisance ; ce qui met mal a l'aise le fonctionnaire a la permanence d'ecoute, en meme temps que cela empêche aux necessiteux d'utiliser la ligne a bon escient.

Que dites-vous aux personnes qui pensent que vous n'en faites pas assez ?

Aucune oeuvre humaine n'est parfaite, mais la nouvelle dynamique impulsée par Monsieur Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale, à travers moult réformes, conduit à l'amélioration du rendement et les résultats ne se font pas attendre. Nous comptons sur le civisme des populations et l'acceptation par eux de ce corps de métier pour être permanentement au service de tous et de chacun à tous les instants.

Un mot de fin pour le grand public ?

Nous exhortons la population à toujours se rapprocher de sa Police où qu'elle se trouve, afin que le concept de Police de proximite soit consacré dans le partenariat Police-Population.

**Propos recueillis par
OPP Armand Blaise MEBERE NDIM V
CELLCOM/ DGSN**



CD KWAJEP Benjamin
Directeur de la Sécurité Publique

dans les zones urbaines. Cette mesure a fait l'objet d'une large sensibilisation et les instructions donnees a nos collaborateurs surtout ceux qui exercent dans les entrees des grandes agglomerations sont fermes « empêcher l'entree de ces engins dans les centres urbains en journee » et la repression ici est systematique, pour ceux des conducteurs qui enfrenent a ces dispositions.

Quelle est la place de la population dans votre lutte contre l'insécurité rou-

émissions de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale « Canal Police » et « Au service de tous et de chacun », vise une meilleure sensibilisation. Les numeros verts mis a la disposition des citoyens pour se connecter a la Police en cas de pepin en sont des preuves irrefutables.

Comment fonctionnent les numeros verts d'utilite publique, le 117, le 120, le 1500 ?

Une permanence d'ecoute qui fonc-



Fêtes de fin d'année 2014

Nos Responsables Régionaux font le point

Un calme relatif règne depuis plusieurs mois dans la région de l'Adamaoua, ce qui a donc permis un bon début d'année scolaire. Le bilan à la fin du premier trimestre est satisfaisant. A l'approche des fêtes de fin d'année, nous sommes entrain de prendre des mesures pour palier les délinquances spécifiques aux fêtes. S'agissant particulièrement de la Sûreté Nationale, le Groupement Régional de la Voie Publique et de la Circulation, dont les effectifs ont été renforcés pour la circonstance, s'est déployé dans les différentes artères de la ville de N'Gaoundéré, afin de tenir les principaux carrefours pour diriger la circulation, faciliter la traversée des élèves et surtout lutter contre le désordre urbain occasionné généralement par les conducteurs de motos taxis.

L'intensification des patrouilles pédestres et motorisées, diurnes et nocturnes, contribuera à coup sûr à freiner l'élan des malfrats.



**CD SEKE COLOMBAN
ADAMAOUA**



**CD FOH SOUA MARTIN CLAUDE
CENTRE**

Nous avons tenu une réunion pour impliquer tout le personnel de la sécurité du Centre, et même des Renseignements Généraux, pour des fêtes de fin d'année plus paisibles.

Nous avons le Groupement régional de la Voie Publique et de la Circulation, évidemment, qui tient les carrefours et les principaux établissements. Mais, à cela, s'est ajouté le Groupement Mobile d'Interventions et les Equipes Spéciales d'Interventions Rapides ainsi que le Délégué Régional lui-même. Donc, tous sont sur le terrain. S'agissant de l'année scolaire en cours, sur le plan sécuritaire il n'y a rien à déplorer sauf l'accident ayant fait plusieurs morts dont les élèves au lieu dit Biyem-Assi montée des soeurs. Nous veillons au strict respect des instructions du Ministre des Transports relative à la circulation des gros porteurs.

Par rapport à aux fêtes de fin d'année, je peux vous rassurer qu'elles se dérouleront dans le calme total dans les quatre départements que compte la Région de l'Est.

Sur le plan sécuritaire, les Policiers assurent la sécurité dans les différents points sensibles de la région. Ceci, par leur présence physique sur le terrain ou à travers la multitude des patrouilles motorisées et pédestres. Etant déjà à la fin du premier trimestre de l'année scolaire en cours, je puis vous dire qu'elle s'est déroulée sans incident majeur.



**CD ADAMOU ALIOUM
EST**



**CD ASA'A ERIC
FAR NORTH**

The recent terrorist attacks from the Boko Haram, sect; attacks which have psychologically really influenced the inhabitants of this region remain a reality. In the meantime, we have many Nigerians who have run for refuge in the Cameroonian territory and many of them are occupying the available schools in the area making it impossible for classes to run smoothly.

The authorities are putting together efforts to see how the situation can be ameliorated upon even as we face the end of year period. The governor of the region has held several meetings in this light. We have prescribed mixed patrols for the police, the gendarmerie and the army to reassure the population and put in place minimum security measures while hoping that the general image of the security situation will

ameliorate with time.

Again we call on all and sundry to furnish the security services with useful information because the fight against terrorist activities can only be won through a collective effort.



Nos Responsables Régionaux font le point



CD ESSOGO RAYMOND
LITTORAL

lieux de chargement de taxis, autobus, mototaxis, perturbant habituellement la circulation. et des entrées des Etablissements scolaires primaires et secondaires.

Sur le plan sécuritaire, le dispositif déployé bien avant la rentrée scolaire, est encore opérationnel en cette fin de trimestre. Dans l'optique d'une couverture sécuritaire optimale, ces unités évoluent toutes dans des patrouilles pédestres ou motorisées. Des opérations coups de poings, les descentes, embuscades, planques, sont effectuées en ce moment dans les marchés, les surfaces commerciales, les librairies, les lieux à forte concentration humaine, les établissements scolaires nationaux, à la grande satisfaction des parents d'élèves et des populations.

Nous pouvons affirmer sans ambages que la sécurité des personnes et des biens est effective dans la Région du Littoral.

La fin de l'année se prépare avec beaucoup de sérénité particulièrement au plan sécuritaire, dans la mesure où aucun fait saillant de nature à perturber la quiétude des populations n'a été enregistré en zone rurale, encore moins dans la zone urbaine qui a la spécificité d'être quadrillée de façon efficiente par la Police. J'ai prescrit à mes collaborateurs des Unités de Sécurité publique et au Commandant du Groupement Régional de la Voie Publique et de la Circulation du Nord, la tenue stricte et sans tracasserie des postes de contrôle mixte à l'entrée de nos principales agglomérations et des carrefours dans les centres urbains. Cette présence policière, dissuasive mais également répressive, a contribué de façon significative à la baisse du nombre des accidents de la circulation routière au cours de cette période.

La présence policière dans les principaux carrefours des grands centres urbains, de la Région, est une effectivité. Les Agents de Police qui y sont présents, régulent la circulation, aident les écoliers ainsi que les personnes âgées à traverser la chaussée et veillent en permanence au respect scrupuleux des feux de signalisation, ce en dépit de la spécificité de notre Région où les motocyclistes en nombre important, sont réputés pour leur incivisme. Pour conclure, je voudrais rassurer les populations que ce déploiement efficient de la police va se poursuivre durablement sur le terrain dans leur intérêt et je les exhorte à collaborer avec cette Police. Une Police toujours prête à les servir, car leur Sécurité est notre préoccupation permanente.



CD TANEFO VICTOR
NORD



CD GOUSMO EMILE
NORD-OUEST

Prior to this year's end of year celebrations, I have instructed all heads of police unit in the North West to take the necessary measures to ensure smooth celebrations. We will be deploying police teams to travel agencies and major road axis to fight against overloading, over speeding and to check the physical state of transport vehicles and drivers. Wherever necessary the attention of drivers was drawn to the irregularities noticed on their vehicles. We insist on repairs to be made before the said vehicles embark on any journey.

To ensure the maximum fluidity of traffic, we are deploying our personnel to major road junctions in Bamenda to control traffic and assist citizens cross the road as they go about their daily chores. Police officers will be present in the major junctions in Bamenda till after the feasts.

This period is usually marked by an increase in commercial activities. We have thus been securing markets, shopping centres and the neighbourhoods from thieves and pickpockets.



Nos Responsables Régionaux font le point



CD MBANKWENE SIMON ZIMBI

QUEST

Depuis le 20 novembre, j'ai pris certaines mesures par une note de service que j'ai distribuée à tous mes collaborateurs, leur indiquant des mesures à prendre pour les fêtes de fin d'année qui s'annoncent déjà. A cet effet, j'avais prescrit d'intensifier le renseignement prévisionnel, de multiplier les patrouilles et la présence policière dans les grandes surfaces, les gares routières et les micro-finances. J'ai recommandé de mettre tout le monde en état d'alerte surtout au niveau des différents points sensibles. Egalement, j'avais prescrit à tous mes collaborateurs d'être eux-mêmes sur le terrain pour un bon encadrement des hommes et de multiplier les opérations de Police dans tous les secteurs de Criminalité. A cet effet, on a déjà organisé deux bouclages. Le premier à Bafoussam et le deuxième à Bandjoun et le bilan a été très encourageant parce qu'on a interpellé un certain nombre de suspects qu'on a mis à la disposition de la Police judiciaire pour la suite des enquêtes ; on a également organisé deux contrôles dans le cadre de l'assainissement du secteur des transports et le bilan de ces deux opérateurs fait état de plus de 140 véhicules mis en fourrière. Les opérations de Police ont été également menées la dernière semaine de novembre en dehors de Bafoussam à Magba, Dschang, Bafang, Fouban et le bilan était encourageant. Le tableau de permanence du mois de novembre est déjà disponible.

Les fêtes de fin d'année arrivent avec leur lot de problèmes. Sur le plan de la sécurité, des mesures appropriées ont été prises à tous les niveaux des services de la Sûreté Nationale. Notamment, par la présence effective et visible de nos éléments dans certains points d'affluence, tels que les marchés, les librairies ainsi qu'autour des établissements scolaires. En cette fin de premier trimestre de l'année en cours, nous pouvons nous satisfaire de ce qu'il n'y a pas eu des cas graves d'accidents de la circulation enregistrés et concernant les élèves.



CD KMIKIADJE JEAN

SUD



CD NDIE NGAH JEAN MARIE

SUD-OUEST

Les fêtes de fin d'année se préparent dans le calme et dans la sérénité dans l'ensemble des villes des six départements de la Région du Sud-ouest. Sur le plan sécuritaire, en exécution des instructions du DGSN, la résolution a été prise par tous les Responsables et Chefs d'Unités de la Région du Sud-Ouest, pour une couverture tout azimut de ces fêtes. En cette veille de fin de premier trimestre de l'année scolaire 2014/2015, aucun incident majeur n'a été relevé dans la plupart des établissements scolaires. Même dans la zone de BAKASSI, réputée comme zone très difficile d'accès. Jusqu'à présent, nous nous félicitons de la situation sur le terrain parce que jusque-là, nos collaborateurs mettent en application les instructions de la hiérarchie.

COMPAGNIE DE SECURISATION DES DIPLOMATES
DIPLOMATES - REPRESENTANTS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ASSIMILES
Située à Yaoundé Quartier Bastos, Rue 1798
Contactez-nous au **120**

ESIR EQUIPES SPECIALES D'INTERVENTIONS RAPIDES
SI VOUS ÊTES EN DÉTRESSE, APPELÉZ
LE 117 OU LE 17 La Police fera le reste...



Border Insecurity Breaking the Silence: Denouncing Suspects

The security threats facing our nation cannot be fought by the security and defense forces alone. Everyone has to put hands on deck so that a lasting solution could be arrived at. The culture of silence might turn out to be very dangerous especially in security matters.

The present peace that our country enjoys is more than anything that money can buy and it is this same peace that has recently been threatened at the level of our borders; a thing that calls for even greater collaboration between the populations, the security forces in general and the police in particular. The hierarchy of the National Security has been calling on everyone to remain on the alert even in these changing times and see to it always that they lend the police a helping hand for the fight against the rising insecurity cannot be worn on a single front.

The National Security as a state institution at the service of other institutions has the main mission of ensuring the application of the law and the security of citizens and their property. For positive results to be arrived at in the execution of this function, the collaboration between the police and the population must be frank and permanent. Every Cameroonian ought to be aware of the fact he or she is a kind of policeman as far as the security of this peaceful nation is concerned.

Recently, the remains of a young Senior Police Constable by name Messi Seraphin Didier were laid to rest in his native Nkongoa village in the Mefou-Affamba Division. He was shot dead in one of the attacks by the Boko Haram sect in the Far North. The biological family lost a child, the National Security lost one of those on whom tomorrow's force would have been built and most of all, Cameroon lost a citizen who happens not to be the first as quite some civilians and men who

make up the defence and security forces have been killed in these attacks.

The culture of silence might turn out to be very dangerous especially in security matters of this magnitude. The negligence of one man on the other hand can cause our nation; this island of peace in a turbulent sub-region quite a high price to pay. That is the reason why the population must continue to denounce all those they suspect are in one way or the other potential sources of danger to our cherished peace. Let everyman do his work well and together we can bar the way to these enemies of peace and progress. Travel agencies should remain vigilant and denounce all suspects as well.

If you are suspecting anyone and want to denounce such a one, you have a choice to go to the nearest police station, tell a policeman or woman that you are personally acquainted to what is happening, or call the toll free numbers 117 to access the Special Teams for Rapid Intervention-ESIR, 120 for the Diplomat's Security Unit or 1500 to get to the General Delegation for National Security's Listening Centre. If the police and the population continue to work together as one person with a common destiny, then we will be able to stand our grounds and successfully fight our common enemy because unity is indeed strength.

**NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN**





Vigilance des populations

Gage du renforcement de la collaboration police-populations

Sécurité des personnes et des biens : une affaire de tous et de chacun

Notre pays traverse une période sensible caractérisée par des atteintes à l'ordre public, perpétrées par des individus tapis dans l'ombre. Même si ces menaces à la paix proviennent de l'extérieur, certains membres de ces groupes criminels et lâches profitent de la passivité et de l'ignorance de quelques citoyens. Ils vivent parfois avec nous et profitent de notre proximité pour préparer leurs forfaits et retournent parmi nous après coup, comme s'ils étaient innocent.

Pour barrer la voie à ces hommes sans foi ni loi, nous devons observer plus attentivement autour de nous et prendre des précautions particulières. C'est pour cette raison qu'il faut redoubler de vigilance dans votre entourage et informer les Forces de Défense et de Sécurité de tout fait susceptible de contribuer à la préservation de la paix sociale, si chère à notre pays. Bien que la Police assure votre protection au quotidien, celle-ci est plus efficace lorsque vous prenez des précautions personnelles visant à prévenir les attaques des malfaiteurs.

Cela dit, à bord des moyens de transport :

1. Evitez d'emprunter tout taxi dont le chauffeur n'a pas de badge d'identification visible et lisible ou un autre mode de transport n'ayant pas un numéro d'immatriculation conforme ; n'empruntez pas le transport clandestin.
2. Evitez d'emprunter de nuit tout taxi dont le plafonnier est inexistant, éteint ou dont les plaques d'immatriculation ne sont pas suffisamment éclairées ;
3. Refusez une fois à bord d'un moyen de transport tout cas de surcharge favorable au vol à la tire (souvenez-vous de la méthode du serré-serré) ;
4. Abstenez-vous, à bord d'un taxi, de partager tout repas suspect avec des inconnus ;
5. Assurez-vous, en attendant un moyen de transport, que vous tenez fermement et solidement votre sac pour éviter les vols à l'arrachée ou à la saccage ; mesdames, surveillez attentivement

vos sacs à main.

6. Evitez de vous isoler pour emprunter une moto ou un taxi ;
7. Evitez d'attirer les bandits en exposant votre fortune et vos objets précieux à l'instar des bijoux, téléphones et ordinateurs portables. N'oubliez pas que c'est quand l'œil voit que le cœur bat.

Concernant la sécurité à domicile :

1. Renforcez l'éclairage et entretenez un environnement propre autour des concessions ;
2. Assurez-vous, en rentrant chez vous, que n'êtes pas suivi par des personnes inconnues ;
3. Avisez les occupants de votre maison de l'imminence de votre arrivée ;
4. Mettez au point entre voisins des signaux d'alerte en cas de danger (par exemple en changeant de numéros de téléphones) ;
5. Renforcez le système de verrouillage des différentes issues de votre concession ;
6. Contrôlez les allées et venues des occupants de votre maison ; soyez vigilants aux mouvements des passants.
7. Dans les quartiers, remarquez les nouveaux visages qui sillonnent les différentes artères sans destination précise. Certains font semblant de se renseigner, d'autres se présentent comme des vendeurs ambulants, des techniciens ou des pasteurs. Attention, ne leur ouvrez pas vite vos portes !
8. Avant de donner votre résidence en location, sachez avec qui vous traitez. Le futur locataire doit vous présenter sa Carte Nationale d'Identité et vous indiquer où il travaille.
9. Intéressez-vous aux activités de vos voisins, surtout lorsqu'ils sortent régulièrement dans la nuit. Il en est de même de leurs fréquentations, quand elles vous paraissent suspectes.
10. Hors de vos domiciles, ayez toujours une pièce d'identification authentique, par exemple la Carte Nationale d'Identité, la Carte Professionnelle, la Carte Scolaire ou Universitaire.

Pour la criminalité dans les lieux ouverts au public:

1. En ce qui concerne les commerçants, sécurisez votre espace commercial par un système de gardiennage de votre choix ;
2. Appropriiez-vous, les contacts téléphoniques des services d'intervention ;
3. Octroyez-vous, si possible tout support technologique de surveillance et d'identification ;
4. Evitez de tomber sous le charme des vendeurs d'illusion qui vous proposent des transactions financières alléchantes (multiplication des devises ou achat des graines commercialisables plus connues sous le nom de graines précieuses) ;
5. Entourez-vous de conseils avant toute transaction à travers internet ou les messages téléphoniques ;

Si malgré toutes ces précautions vous êtes victime d'une agression, ou d'une attaque, vous devez :

1. Eviter tout affrontement, lorsque les malfaiteurs sont armés ;
2. Préserver d'abord vos vies en restant calmes ;
3. Dédramatiser au besoin la situation vis-à-vis des enfants, donc pas de panique ;
4. Retenir les détails susceptibles de faciliter les investigations policières ;
5. Appeler immédiatement dès la sortie des malfaiteurs les Services d'intervention.

Il s'agit :

- des Equipes Spéciales d'Interventions Rapides (ESIR) : **17** ou **117** ;
- du Groupement Spécial d'Opérations (GSO) : **22 30 32 71** ;
- du Poste de Police de la Direction de la Police Judiciaire : **22 23 45 65** ;
- de la Compagnie de Sécurisation des Diplomates (CSD) : **120** ;
- du numéro d'utilité publique de la Sécurité Nationale : **1500**.

**OPP Antoine ETOUH NGOTI
CELLCOM/ DGSN**



LE DGSN REÇOIT LES GOUVERNEURS



Le DGSN échange avec les Gouverneurs de Région.

En marge des travaux de leur première Conférence Semestrielle au titre de l'année 2014, les Gouverneurs des Régions ont été reçus en audience par le Délégué Général à la Sûreté Nationale, à l'immeuble siège, le vendredi, 19 septembre 2014.

Une concertation qui entre en droite ligne de l'Action Gouvernementale contre l'insécurité. Le Délégué Général à la Sûreté Nationale a dit aux Gouverneurs qu'il comptait sur eux dans la mise en œuvre de l'action du Chef de l'Etat, pour implémenter les projets structurants, en préservant la paix sociale. Parallèlement, il leur a promis tout l'appui et l'accompagnement des services de la Sûreté Nationale pour venir à bout de l'insécurité. Par contre a-t-il poursuivi, les populations ont le devoir de renseigner les autorités administratives pour qu'elles agissent à temps. Il revient donc aux Gouverneurs d'éduquer et d'inviter les populations à renseigner les autorités administratives.

Le renseignement est une cause noble, et doit cesser d'être considéré comme du mouchardage.

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale a recommandé à ses hôtes, une collaboration tous azimuts entre les administrations placées sous leurs autorités et les populations qu'ils encadrent. Le renseignement prévisionnel est la seule arme pour éviter les troubles à l'ordre public. La rencontre entre le Délégué Général à la Sûreté Nationale et les Gouverneurs des Régions s'est achevée par les accolades chaleureuses.

Note de la rédaction

1500 Numéro d'utilité publique



Sous l'autorité directe de Monsieur le DGSN

- **Dénoncez** : Tracasseries policières
- **Renseignez** utile
- **Donnez** : les information capitales
- **Appelez** à l'aide

.....
Composez gratuitement le 1500 24h/24, 7j/7



Le 1500, numéro d'utilité publique

Le numéro 1500, d'utilité publique est la matérialisation concrète du concept de «Police de proximité», prôné par le Chef de Corps de la Sûreté Nationale. Ce numéro permet à la Police de se rapprocher d'avantage des populations, de lutter contre les tracasseries policières et de renseigner directement le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

A la différence du numéro 117 des ESIR présent dans tous les chefs lieux des Régions, et même dans certains Départements, le numéro 1500 est une structure centrale, qui intervient sur tout le territoire national.

Le 1500 reçoit les appels provenant de tous les points du pays et dans tous les domaines qui interpellent la Sûreté Nationale. Il met en mouvement, au nom et pour le compte de Monsieur le Délégué Général, toutes les structures policières compétentes, pour régler les problèmes posés par les usagers.

Sachons que concrètement, le 1500 intervient de deux manières : soit par instruction, soit par action.

Nous invitons donc les populations, à faire preuve de plus de civisme et de sens de responsabilité, en appelant le numéro 1500 pour solliciter une intervention rapide de la Police, donner un renseignement utile afin de faciliter l'action de la Police ou pour toute autre information. N'oubliez pas que lorsque certaines personnes occupent inutilement la ligne, d'autres sont agressées, cambriolées ou violées et nécessitent une prompt réaction de la Police. Pensez à ces personnes en détresse qui, du fait de votre mauvaise plaisanterie, ne peuvent appeler la Police instantanément. Prenez du recul et dites-vous un instant : « ...et si c'était moi ! ».

OPP Antoine ETOUH NGOTI
CELLCOM/ DGSN

« le numéro d'utilité publique, le 1500, doit permettre à la Police d'établir un partenariat gagnant-gagnant avec la population »

Quels avantages les populations ont à composer le 1500 de la Sûreté Nationale?

Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale a bien voulu mettre en service, le numéro d'utilité publique « 1500 », directement rattaché à son Cabinet pour recevoir en temps réel toutes sortes de dénonciations venant de la population, sur les exactions et autres mauvaises pratiques des policiers ou des services de Police souvent décriées. Ce numéro nous permet aussi de recueillir toutes sortes de renseignements utiles, pouvant faciliter l'action des services de la police. Il est constitué de plusieurs équipes de fonctionnaires qui se relaient 24h/24. Les appels au numéro « 1500 » sont gratuits et peuvent provenir de tous les coins du Cameroun.

Nous voulons insister sur le fait que c'est un service très efficace où l'on peut faire des dénonciations ou donner des informations sans avoir à se déplacer ou être vu, même quand on ne dispose pas de crédit de communication dans son téléphone.

Pensez vous que les populations sont suffisamment informées de l'existence et de l'importance de ce numéro d'utilité publique ?

Les populations sont déjà informées de l'existence de ce numéro d'utilité publique. J'en veux pour preuve le nombre d'appels reçus par prise de service, et aussi la nature des problèmes qui sont posés par ceux qui appellent, et les réponses apportées à leurs sollicitations. Nous en profitons pour féliciter la Cellule de la Communication de la DGSN pour les efforts qu'elle fait à travers ses émissions spécialisées pour vulgariser ce numéro. Malheureusement, il nous semble que certains usagers ne mesurent pas assez l'importance de ce service.

Avez vous des chiffres pour illustrer vos propos, mon principal?

A titre d'illustration, sur une période d'étude de 12 jours allant du 07 au 19 août 2014, le service a reçu 1027 appels venant des usagers. Mais, seulement 59 appels étaient pertinents et exploitables par le service.

Pour finir, monsieur le Coordonnateur, comment entendez vous mettre un terme à cet incivisme de certains usagers?

Je voudrais conclure en disant que le numéro d'utilité publique « 1500 » doit permettre à la Police d'établir un partenariat gagnant-gagnant avec la population. Nous ne resterons plus indifférents vis-à-vis des usagers qui l'utilisent à d'autres fins. Des mesures coercitives adéquates seront prises vis-à-vis de ceux-là qui paralysent le bon fonctionnement de ce service.

Entretien avec le CPP MBITI ALINDA Emmanuel, Chef de la Section des Contrôles, des Interventions et des Enquêtes à la Division Spéciale du Contrôle des Services.

OPP Antoine ETOUH NGOTI
CELLCOM/ DGSN





Appel à la vigilance et à la mobilisation

Camerounais...

*Peuple laborieux qui a construit la paix dans ce pays,
Accompagne l'effort pour ta sécurité ;
La nébuleuse a montré l'hideux visage,
Et a clarifié son odieux message !*

*Peuple courageux si épris de justice,
Des vendeurs de vents veulent encager durablement ta
liberté,
Ne cède pas le bonheur de ta sérénité !*

*Peuple vaillant, ton ennemi est un loup,
Le mensonge est son arme,
L'obscurantisme est son choix !*

*Peuple clairvoyant, dénonce l'ennemi et reste vigilant,
Tu ne saurais aussi adouber l'obscurantisme !*

*L'ennemi tente d'infester plusieurs milieux,
Il est reconnu pour ses élans pernicieux,
Et pour ses desseins vicieux !*

*Combattons l'ennemi chacun à son poste,
Que soit de tous et de chacun l'apport,
Mettons l'ennemi dans le plus grand inconfort !*

Vigilance mobilisation !

*Nous sommes face à un ennemi pervers,
Veillons et débusquons-le sans ménagement,
Ce n'est pas la haine contre une religion,
Mais bien une bataille contre une invasion,
Contre le meurtre, le viol et l'enlèvement,
Contre le terrorisme et l'obscurantisme !
Du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, tous solidaires,
Comme autrefois dans notre histoire,
Est possible notre victoire,
Car il s'agit de criminels sans foi ni loi,
Défendons la sérénité de notre toit,
Offrons tous de collaborer sans négligence,
Donnons tout renseignement dans une prestance,*

Car nul ne peut penser freiner notre émergence !

*Ceux qui sont tombés méritent notre respect,
Œuvrons ensemble pour qu'ils reposent en paix,
Pensons aussi aux blessés et aux éprouvés,
Par notre appui et notre collaboration,
Par nos renseignements et nos informations,
Notre soutien opportun aux autorités,
Notre vigilance pour la paix retrouvée et la sécurité !*

*Oui, c'est nous le grand peuple toujours victorieux !
Oui, nous somme le grand peuple toujours glorieux !*

Vive le Cameroun, Berceau de nos ancêtres !

OPP Crépin ABADA AYONG
Poète, Romancier, Dramaturge
DRSN/SUD



Conseil de Direction présidé par le CD NDOCKI Victor, Secrétaire Général de la DGSN

Formation permanente Un droit des fonctionnaires de l'Etat du Cameroun

Le cas spécifique du régime administratif de la Sûreté Nationale

Conformément aux dispositions de son Statut Spécial, la Sûreté Nationale s'est fixée l'objectif de développer les capacités professionnelles des personnes qui composent le Corps des fonctionnaires civils qu'il est. La présence d'une direction de la formation et celle des centres de formation dans sa structure organique prouve s'il le faut, cet engagement considérable. Selon sa politique de gestion des ressources humaines, les formations en cours de carrière qu'elle assure à toutes les catégories d'agents publics titularisés dans ses rangs ont pour but prioritaire l'amélioration des prédispositions des uns et des autres à pouvoir accomplir avec efficacité, compétence et efficience, les missions dévolues aux organes et aux services de leur affectation. Historiquement, l'activité des pouvoirs publics qui consiste dans la Sûreté Nationale à éduquer les fonctionnaires pendant le déroulement de la carrière est vieille de plus de soixante ans. Cette responsabilité séculaire d'assurer l'instruction permanente des fonctionnaires quant à

elle, est régie par plusieurs dispositions des textes en vigueur et justifiée par cette raison que la fonction formation est devenue un aspect indissociable de l'évolution de cette institution.

Comme les décrets et arrêtés organiques publiés 19 novembre 2012 modifient substantiellement le système de formation traditionnel ; la suite normale de leur entrée en vigueur est la traduction dans les faits des mutations décidées. A cet effet, une démarche de conduite du changement a été définie par le Chef de Corps. Au sein de celle-ci, le volet « formation continue » se trouve au premier rang et y occupe une des places privilégiées, compte tenu de la contribution de l'instruction professionnelle à la mise en œuvre de l'un des principaux axes de la politique du Renouveau National, qui a pour nom « le style nouveau de l'activité de l'Etat » (1984) dans la Sûreté Nationale, d'une part, et aussi, à l'émergence de nouvelles mentalités au sein de l'organisme qui est un des leitmotivs de l'action administrative de Mr le Délégué Général, d'autre

part.

En ce moment où la conduite des changements doit être exprimée par la traduction des directives de l'autorité hiérarchique dans les actes ; dont celle qui est relative à la rénovation diligente des procédures de l'action administrative et des procédés de la gestion des ressources humaines partout dans les directions actives et administratives ; il convient que la direction de la formation puisse aussi faire connaître aux fonctionnaires de la Sûreté Nationale et par dévers eux, les référents de ses activités administratives en ligne de compte des réformes décidées et dont elle s'inspire dans son travail de tous les jours.

Dans une perspective pareille, cet article est écrit pour tenter de partager avec les lecteurs de la revue SERVIR, un pan du savoir professionnel sur une importante notion de la réglementation de la fonction publique civile de l'Etat, qui dont l'application engendre des incompréhensions. Il s'agit du « droit à la formation permanente » institué au Cameroun par l'article 32 du Statut Général de la Fonction Publique.



L'objectif poursuivi dans cette présentation étant, sans doute, d'exposer le régime de la Sûreté Nationale au de sujet ce droit, mieux, la façon spécifique dont elle s'est appropriée une règle très importante de la vie publique actuelle du travailleur de l'Etat ou du secteur privé.

Un fait instructif, constable dans les services centraux de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale suscite cette réflexion. Il s'agit des demandes d'autorisations d'aller en formation que de nombreux fonctionnaires adressent à monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale dans le but vicié de l'amener, par commisération, à décider en leur faveur des pratiques formatives que les textes de la Sûreté Nationale du moment ne prévoient dans aucun dispositif de ses formations en cours de carrière.

Demander l'autorisation d'aller en formation à son employeur est une démarche qui témoigne de l'exercice d'un droit individuel à la formation qui existe parce que régit par des lois ou les règlements. Ce dispositif juridique très en vogue en Occident permet au fonctionnaire de police de suivre à ses frais les formations inscrites dans le plan de formation annuel de son organisme dont il a besoin en vue de se perfectionner professionnellement ou alors d'accroître sa qualification professionnelle. Cette situation du fonctionnaire européen n'est pas encore institutionnalisée dans l'Administration de notre pays. En attendant son avènement, la réglementation en vigueur régit le droit à la formation collectif dont le régime juridique diffère d'un ministère à un autre.

Qui plus est, l'absence d'une disposition intitulée « droit à la formation permanente » parmi les 188 articles du Statut Spécial du Corps des Fonctionnaires de la Sûreté Nationale suscite de la part tout agent de cet organisme public, des questions suivantes : ce droit est-il également ins-

titué dans la Sûreté Nationale ? Par quelle disposition réglementaire ? Quel est son contenu ? Et pourquoi ? En réponse, l'affirmation peut être faite de facto que ce droit est bel et bien institué au profit des personnels de la Sûreté Nationale ; ne serait-ce parce que d'après un principe général du droit, les règles du droit commun des droits et libertés du fonctionnaire édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat s'appliquent aux fonctionnaires de tous les Corps publics, sauf lorsqu'un texte particulier en dispose autrement. Ce faisant, on confirme que le Statut Spécial de la Sûreté Nationale ne prescrit pas une pareille exception, puisqu'il a reproduit, certes avec les termes qui lui conviennent, les dispositions de l'article 32 du Statut général qui l'institue en son article 51.

La situation décrite se présente ainsi qu'il suit, autour et à partir des termes de l'article 32 du Décret 94/199 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction publique de l'Etat qui énonce : « en vue d'accroître ses performances, son efficacité et son rendement professionnels, l'Etat assure au fonctionnaire au cours de son activité, une formation permanente dont le régime est fixé par décret du Premier Ministre » ; l'article 51 de son Statut Spécial de la Sûreté Nationale du 19 novembre 2012 a été écrit par suite, en application du premier cité ainsi qu'il suit : « lorsque les nécessités de service l'exigent, l'Administration peut désigner un fonctionnaire en activité pour suivre des études à caractère technique ou un stage de perfectionnement destiné à accroître son rendement ».

Il en résulte qu'en reproduisant ce tout relatif à une situation du statut du fonctionnaire, appelée « le droit à la formation permanente », sans exprimer avec les mêmes termes et dans le même esprit ce dont la Sûreté

Nationale s'approprie par cette voie, le codificateur a donné une tendance particulière à ce droit professionnel dans le contexte de la Sûreté Nationale. Il convient pour ce faire que le fonctionnaire qui prend sur lui d'en exiger l'application connaisse son contenu et ses manifestations exacts, pour se garder comme ça se passe maintenant de se prévaloir des ses propres turpitudes.

Cette réflexion n'a pas pour méthodologie l'étude comparée des deux articles cités, bien que plus indiquée dans un travail de recherche en polycologie qui veut saisir le corpus de ce droit à travers une mise en évidence des écarts entre les deux textes ; en revanche l'analyse par l'induction est son approche puisqu'il s'agit de certifier par analogie l'existence d'un droit du fonctionnaire de la Sûreté nationale caché. Pour ce faire, la raison d'être du droit à la formation permanente (II) mérite d'être exposée pour en savoir davantage, mais avant cela il faut présenter la signification de ce concept selon la Sûreté nationale (I).

I - Signification du concept « droit à la formation permanente »

La constance de la revendicative attitude évoquée ci-dessus crée la forte conviction que le droit à la formation est un droit individuel du fonctionnaire au même titre que le droit à la rémunération ou comme le droit à la défense qui sont les droits individuels de l'agent public. Un tel droit se définissant en principe comme une « prérogative individuelle reconnue et sanctionnée par le droit positif qui permet à son titulaire de l'exiger dans son propre intérêt », selon le Vocabulaire juridique de G. Cornu cela explique pourquoi le fonctionnaire peut exiger de son employeur le respect de ce droit soit par une simple action administrative (exemple une demande de relance) soit par la sanction du juge administratif (procédure contentieuse).



1- le droit à la formation continue comme la contrepartie d'un devoir

Pour le faire savoir, l'article 32 du Statut Général qui institue le « droit à la formation permanente » dans notre système de la fonction publique s'énonce ainsi qu'il suit : « en vue d'accroître ses performances, son efficacité et son rendement professionnels, l'Etat assure au fonctionnaire au cours de son activité, une formation permanente dont le régime est fixé par décret du Premier ministre » ; alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'il soit libellé de la façon suivante « le fonctionnaire a droit à la formation pour accroître ses performances... ». A dessein, cette expression a été évitée, car étymologiquement le mot « droit » dégage deux significations : le sens où le terme signifie « ce qui est de droit » ; formule dont découle cette autre « avoir droit à » et le sens où le mot droit veut dire « ce qui est permis » par les lois, les règlements ou par le contrat qui lie l'agent public à son Administration et dont découle l'expression « avoir le droit de ». Or, constat de ce que l'énoncé de l'article 32 ne correspond à aucune des définitions du mot « droit » peut être fait. On peut même épiloguer sur le fait que le vocable « droit à » qui est l'une des composantes de l'expression « droit à la formation permanente » implique l'existence d'un droit individuel parce que « avoir droit à » signifie, d'après le même lexique des termes juridiques « pouvoir d'exiger un bienfait dont ne sont précisés ni le contenu ni le mode de réalisation ». Mais, il n'en est rien, parce qu'à la lecture des dispositions du Statut Général ci-dessus on s'aperçoit que c'est l'action de l'Etat sur le fonctionnaire qui y est définie et non son droit; une action consistant à faire acquérir des connaissances appropriées à son employé, parce que l'Etat veut à travers son travail, fournir des prestations de qualité à ses clients. Pis encore, parce que dans le contrat de travail qui lie le fonctionnaire à son Administration, ce dernier a un devoir de servir dans les conditions exigées dans cette convention ; à savoir dans le dévouement, l'impartialité, l'effi-

cacité ; la loyauté...

Il se trouve ainsi que, dans son rapport à l'Etat, dire que le fonctionnaire a des droits est une posture idéologique qui n'a généralement qu'un seul et unique but, celui de souligner que tous les droits dont les fonctionnaires peuvent se réclamer en tant qu'ils sont membres d'un Corps public ne sont en réalité que les contreparties directes des devoirs professionnels auxquels ils sont soumis de par leur qualité d'agent public (R. Chapus, D.A 2001). Littéralement ceci revient à reconnaître que le droit à la formation permanente ne se caractérise pas par le fait que le fonctionnaire le possède effectivement ; mais par un autre fait, celui qu'il est une compensation parmi tant d'autres, de son « devoir de servir ».

Un devoir de servir dont la valeur et la portée morales empêchent au fonctionnaire d'exiger de l'Administration qui l'emploie, qu'il le mette en stage. C'est pourquoi, c'est à l'Administration qu'incombe la charge de former le fonctionnaire et de prendre la décision de cette mesure; une responsabilité qui a le statut d'un droit d'agir et non celui d'une obligation d'agir. Et comme la loi ne prévoit pas des moyens de contrainte sur ce plan mis à la disposition de l'agent public, aller en formation s'apparente à un privilège du métier.

2- le droit à la formation continue comme un privilège accordé au fonctionnaire par l'Administration

Il apparaît que c'est pour faire prévaloir cette vision que le Statut Spécial du Corps des fonctionnaires a rectifié la formule de l'article 32 du Statut Général en refusant de la reproduire à la lettre, mais en s'attachant à organiser à sa façon la situation juridique qui en découle, d'où l'énoncé de l'article 51 ci-après : « lorsque les nécessités de service l'exigent, l'Administration peut désigner un fonctionnaire en activité pour suivre des études à caractère technique ou un stage de formation, de spécialisation, ou de perfectionnement destiné à accroître son rendement » ; qui met éga-

lement en évidence le rôle de l'Administration ; mais avec tranche la première par la condition suspensive qui y est introduite par l'expression « lorsque les nécessités de service l'exigent » .

Cette formulation particulière renvoie les cinq idées suivantes : primo la formation continue dépend des besoins du service et non des désirs des membres du Corps de la Sûreté Nationale ; secundo c'est l'Administration seule qui décide d'une formation et qui désigne la personne dont elle veut faire accroître les connaissances ; tertio sa décision est prise dans l'intérêt des tâches accomplies et celui du poste de occupé du travail par ce dernier et non pour le sien propre ; quarto les études qui cadrent avec la formation continue ne sont pas scolaires ni universitaires ; quinto l'Administration n'est pas soumise à une obligation de désigner chaque membre du Corps de la Sûreté nationale pour suivre une formation, il a le pouvoir de choisir qui elle veut.

Comme il est établi de ce qui précède, que la Sûreté Nationale reconnaît à ses fonctionnaires un certain droit à la formation permanente; ce n'est pas pour répondre aux envies des individus de se former ni à leurs besoins d'acquérir de connaissances nécessaires dans un domaine de l'action policière qui leur sont utiles. Mais, à cause de cette seule et unique raison que le fonctionnaire est obligé de fournir le rendement que son employeur lui exige dans son travail. Elle préfère pour exprimer cette orientation, la notion de « formation continue » qui souligne mieux la responsabilité de l'Etat dans ce domaine dès lors que lui seul est compétent pour donner une formation initiale au métier de policier, et dans le même ordre d'idées, il est clair que l'agent qui ne peut pas organiser et assurer sa formation initiale est disqualifié d'office pour la suite du processus.

La suite à la page 40 ...



La formation professionnelle : une Stratégie de Management du Capital Humain

« Sans Ressources Humaines qualifiées et impliquées, les entreprises sont vouées à l'échec » a-t-on coutume de dire dans le domaine de la Gestion des Ressources Humaines (GRH). En d'autres termes, la Ressource Humaine est le capital le plus précieux pour une organisation.

En effet, dans un monde où les distances ne sont plus un obstacle, où les phénomènes, les épidémies, l'insécurité, les communications n'ont plus de frontières, chaque structure, chaque organisation doit identifier les créneaux qui lui permettent de se maintenir dans un niveau acceptable de compétitivité. Or, la ressource humaine est souvent confrontée à un grand risque d'inadaptation qui a pour corollaire la baisse de la performance. Dans le contexte qui est le nôtre, à savoir le domaine de la sécurité, les mutations technologiques et sociologiques, l'évolution démographique, l'accroissement et la diversification de la criminalité sont des défis qui imposent à la Sûreté Nationale une logique de réponse basée sur l'adaptation et l'anticipation. Ainsi, la formation des personnels apparaît comme l'un des axes stratégiques qui permettent de faire face à ces multiples défis.

Définie comme l'ensemble de mesures adoptées en vue de l'acquisition ou du perfectionnement d'une qualification professionnelle, la formation consiste à transmettre à un employé les connaissances et les habiletés nécessaires à l'exécution de ses fonctions courantes. Ses objectifs sont :

- l'adaptation de nouveaux embauchés ;
- l'amélioration des connaissances existantes ;
- la préparation à des changements de fonctions ;
- l'ouverture sur d'autres horizons ;
- l'échange d'expériences avec d'autres administrations ;
- un moyen de communication sociale pour le lancement d'un projet ;
- la réponse à des besoins spécifiques.

L'ingénierie de la formation distinguera les différents types de formation : initiale, professionnelle, continue ou permanente, par alternance, etc...

Dans le cadre de cette réflexion, nous nous limiterons à la formation professionnelle qui, à notre avis est un outil stratégique pour les missions dévolues à la Sûreté Nationale Camerounaise et le management

par les compétences vise à utiliser la compétence comme l'élément central de la gestion du capital humain au sein d'une organisation de cette nature ; approche que semble avoir adopté le Délégué Général à la Sûreté Nationale, Chef de Corps de la Sûreté Nationale.

En effet, pour mener à termes les missions assignées à la Sûreté Nationale, un questionnement dynamique et permanent doit toujours servir de toile de fond à l'activité des uns et des autres à savoir : le niveau de compétence individuelle et collectif est-il suffisant pour réaliser les objectifs de performance sécuritaire ?

Deux axes de réponses pour cette préoccupation :

La formation initiale : les jeunes recrues de l'Ecole Nationale Supérieure de la Police et du Centre d'Instruction et d'Application de la Police, creuset des fonctionnaires de police reçoivent une formation des plus professionnelles et selon la vision du Chef de Corps, cette professionnalisation s'améliorera d'année en année. N'a-t-on pas coutume de dire qu'une bonne fondation assure la solidité de la bâtisse? Ainsi, les programmes, leurs contenus, le sérieux des méthodes d'évaluation feront de nos cuvées une « arme » moderne qui répondra efficacement aux sollicitations de la Nation.

La formation continue ou permanente : Il s'agit ici des formations ultérieures destinées à maintenir la compétitivité de la qualification professionnelle du fonctionnaire de police.

En plus d'être un élément de motivation dans ce sens qu'elle contribue à l'amélioration de la carrière du policier, la formation permanente vise à donner à l'agent tout au long de sa carrière des outils lui permettant de se perfectionner, de s'adapter et mieux répondre aux nouvelles exigences de son emploi.



Mme MBALLA née NSAMA Bernadette
Chargée d'Etudes N°03 au Cabinet du DGSN

A cet effet, un plan de formation pluriannuel s'avère être un outil très efficace destiné à permettre aux employés de conforter, d'améliorer ou d'acquérir des connaissances professionnelles et de développer l'ensemble des compétences prioritaires.

Aussi, la programmation des actions de formation doit se confronter à certains critères dont : la pertinence, la conformité (bonne application des mesures et règlements), l'efficacité (résultats obtenus par rapport aux objectifs), l'efficience (rapport coût/efficacité optimale), la cohérence (critère d'adéquation) et enfin l'opportunité.

En conclusion, la formation est la solution idoine pour remédier à certains écarts qui sont des obstacles à l'atteinte des objectifs organisationnels. Il est vrai que l'une des réserves que les responsables portent souvent aux projets de formation a trait à l'investissement en temps et en argent qu'ils impliquent. Il faut reconnaître que cette préoccupation ne réduit en rien l'enjeu stratégique que représente la formation professionnelle pour la Sûreté Nationale. La formation assurera notre efficacité grâce à la mise en congruence des compétences du personnel et les exigences des missions qui nous sont dévolues.

Mme MBALLA née NSAMA Bernadette
CE N°3 / DGSN



Formation initiale à l'ENSP: gage d'efficacité des fonctionnaires de Police

La formation des fonctionnaires de Police est devenue une responsabilité majeure, dans un contexte national et international, marqué par des mutations récurrentes en matière sécuritaire. La complexification, la diversification et le développement exponentiel de la criminalité et des atteintes à la Sécurité des Etats commandent de nos jours, l'attachement d'un intérêt particulier à la formation des Policiers.

Le Cameroun, à travers l'Ecole Nationale Supérieure de Police et le Centre d'Instruction et d'Application de la Police s'inscrit en droite ligne dans cette dynamique. Les travaux du Conseil de Direction de l'année 2014, de l'Ecole Nationale Supérieure de Police en sont une parfaite illustration.

Il s'agit dans la présente analyse, de se poser la question de savoir comment la formation initiale contribue à l'efficacité des Policiers, une fois rendus sur le terrain.

Pour mieux cerner cette question, nous allons nous appuyer sur les axes stratégiques de la formation initiale à l'ENSP d'une part (I) et nous nous pencherons d'autre part sur l'impact de la formation initiale sur l'efficacité des Policiers (II).

I-LES AXES STRATEGIQUES DE LA FORMATION A L'ECOLE NATIONALE SUPERIEUR DE POLICE

Conformément à l'article 2(1) du décret 2012 /545 du 19 novembre 2012 portant Organisation et Fonctionnement de l'Ecole Nationale Supérieure de Police et des Centres d'Instruction et d'Application de la Police, « l'Ecole Nationale Supérieure de Police est un établissement d'enseignement spécialisé chargé d'assurer la formation générale, technique et professionnelle ainsi que le perfectionnement, le recyclage et la spécialisation des Commissaires et Officiers de Polices »

La formation dans le cadre du présent article correspond à la formation générale, technique et professionnelle, qui est donnée aux élèves définitivement admis aux concours directs pour l'accès à l'un des Cadres de la Sécurité Nationale.

Quatre axes stratégiques gouvernent la formation des élèves-Officiers et Elèves –Commissaires de Police à l'ENSP de Yaoundé.

1-Les étapes de la formation

La durée de la formation est de deux ans pour les deux composantes. Un tronc commun est observé en première année et les parcours sont individualisés en deuxième année, avec une alternance entre la

théorie et les stages pratiques.

Avant le début de la formation initiale, une analyse des besoins des destinataires de la formation est faite, en tenant compte de leur nationalité, des problématiques sécuritaires exclusives ou partagées, et des standards internationaux en la matière.

Les phases de la formation se présentent ainsi qu'il suit, pour la première année:

Phase 1 : Incorporation

Phase 2 : Formation militaire de base

Phase 3 : Formation Policière de base

Phase 4 : Approfondissements professionnels

La deuxième année consacrée à la formation spécifique



Cour d'honneur de l'ENSP

de Commissaire de Police ou d'Officier de Police, laisse apparaître les étapes suivantes :

- La formation aux métiers de Commissaire et d'Officier de Police des Unités de Maintien de l'Ordre, de Sécurité Publique, de Police judiciaire et des services Administratifs
- Et le stage d'imprégnation dans les Unités de Police.

2-Les différents modules

Huit modules constituent l'ossature de la formation initiale à l'Ecole Nationale Supérieure de Police :

- Le module I concerne l'inscription dans le processus de formation
- Le module II porte sur la construction de la personnalité
- Le module III est relatif à la formation générale
- Le module IV est lié à la formation professionnelle théorique
- Le module V est attaché au stage d'application en Maintien de l'Ordre et Opération de Police
- Le module VI se focalise sur la formation professionnelle pratique
- Le dernier qui est le module VII, concerne le stage d'adaptation à l'emploi.



3-Le suivi pédagogique et administratif

Les formateurs de l'Ecole Nationale Supérieure de Police, doivent avoir un lien direct avec l'enseignement en formation initiale. Ils sont chargés d'assurer un suivi individualisé pédagogique et personnel des élèves des classes dans lesquels ils interviennent.

Une équipe de responsables administratifs au sein de l'école est chargée d'assurer l'encadrement administratif et disciplinaire des Elèves, assistée en cela au sein des classes par des délégués élus et des « élèves du jour ».

Le suivi du déroulement de la scolarité, l'appréciation du niveau de réalisation des objectifs pédagogiques et l'analyse des difficultés rencontrées ou susceptibles d'être rencontrées par les élèves incombe à l'encadrement de l'école.

Le règlement intérieur de l'école fixe les droits et les devoirs des différents acteurs. Le régime de la scolarité est l'internat. La Direction de la formation joue un rôle prépondérant dans l'élaboration, la diffusion, le suivi et la coordination du programme de formation initiale, afin d'assurer la qualité du produit livré.

4-Les évaluations, la notation et le classement

Les évaluations sont faites dans le cadre de chaque module suivant les matières enseignées.

La note de 10/20 au moins est requise pour être admis en 2e année, et celle d'au moins 12 /20 à l'issue de la 2e année pour prétendre à l'obtention du diplôme de fin de formation.

Les élèves sont soumis à un examen oral à l'issue de la formation. En plus de l'oral, les élèves-commissaires défendent des mémoires de recherche devant un jury de professionnels et d'universitaires.

Au-delà de l'évaluation et des notes liées aux modules enseignés, les stages pratiques, et surtout l'aspect disciplinaire, sont hautement pris en compte dans la décision finale des Conseils de Professeurs et de Direction, chargés d'arrêter et de proclamer les résultats.

La discipline et le professionnalisme demeurent donc des éléments essentiels de la formation.

II -L'IMPACT DE LA FORMATION INITIALE SUR L'EFFICACITE DE POLICIERS

La formation initiale des EOP et ECP à l'ENSP se situe depuis 1960 au-delà du ressort du Cameroun. Bien qu'étant une Ecole Nationale comme son nom l'indique, elle a une voca-

tion sous régionale, voire continentale. Plusieurs nationalités ont sollicité et continuent de solliciter les services de l'ENSP pour la formation initiale des Policiers de leurs pays, tant en Afrique Centrale qu'en Afrique de l'Ouest. Les pays suivants ont déjà sollicité et bénéficié de l'expertise de l'ENSP, pour la formation initiale de leurs fonctionnaires de Police. Il s'agit : du Tchad, du Congo-Brazzaville, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, du Benin et du Togo.

En cette année 2014, nous comptons en formation initiale à l'ENSP : 15 ECP et 16 EOP de la Guinée Equatoriale, 21 ECP du Togo, 38 ECP et 62 EOP du Congo Brazzaville.

Ces sollicitations régulières des pays amis et frères constituent, à n'en point douter, le révélateur de la qualité de la formation initiale à l'Ecole Nationale Supérieure de Police ainsi que l'efficacité de ses produits.

L'embellie observée ces dernières années dans l'action de la Police camerounaise, constitue un indicateur supplémentaire de qualité, garantissant l'efficacité des fonctionnaires sur le terrain après leur formation.

La noblesse et la pertinence des objectifs poursuivis par la formation initiale peuvent se résumer dans le triptyque : acquisition du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Celles-ci suffisent à convaincre, aujourd'hui les plus sceptiques sur la qualité d'une formation initiale adaptée, non seulement aux métiers de la Police, mais aussi aux exigences d'un environnement en constance mutation. Cette mutation est fondée sur le respect des standards internationaux en la matière pour permettre à l'ENSP d'être une école de référence en Afrique subsaharienne, en matière de formation des fonctionnaires de Police.

Quelques indicateurs permettent d'affirmer avec certitude l'efficacité des fonctionnaires formés à l'ENSP. De l'avis des observateurs avertis et des populations, on observe de plus en plus un plus grand souci du respect des valeurs éthiques et déontologiques, de la maîtrise et du respect des règles applicables dans leurs différents domaines de compétence. Ceci dans le souci de la protection des droits des individus. Une volonté plus marquée de satisfaction des usagers, qui se traduit par la présence, la disponibilité, le respect et le professionnalisme dans l'action est aussi à souligner. Des progrès notoires sont aussi à relever dans le sens de la collaboration avec les populations pour faire face aux menaces sécuritaires.

La formation initiale garanti également l'efficacité des fonctionnaires de Police sur le terrain. Elle ne masque pas totalement certaines insuffisances liées au cadre de la formation, à l'insuffisance du personnel d'encadrement, au fonctionnement partiel de la bibliothèque et du centre multimédia, à la nécessaire révision de la politique de formation... Toutefois les travaux récents de la Direction de la Formation sur l'Ingénierie de la Formation et l'engagement du Chef de Corps de la Sécurité Nationale, à doter les Ecoles et Centres d'Instruction et d'Application de la Police de moyens conséquents, pour leur permettre de s'arrimer aux standards internationaux en matière de formation initiale, constituent des leurs d'espoir pour une formation de qualité.

CD GHOGOMU MBEINKONG
COMENSP/DGSN



Vue intérieur du réfectoire de l'ENSP.



Centre d'Instruction et d'Application de la Police



Les stagiaires s'exerçant à à franchir les obstacles

La formation au coeur des performances

La formation initiale est le point de départ d'une carrière solide et efficace. Aucun Corps de métier ne peut réaliser une prestation acceptable si ses membres n'ont pas reçu une initiation. Les sociétés traditionnelles anciennes ont toujours sacrifié à ce rituel d'initiation qui consacrait l'entrée des jeunes adolescents dans la vie active.

Le Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene intègre à son compte, l'importance qui est attachée, de par les textes, et de par les nombreuses interpellations du Chef de Corps, à la formation initiale des jeunes Policiers.

Etant donné qu'elle s'adresse aux jeunes recrues, si elle est négligée, c'est toute une promotion pour ne pas dire toute une génération qui en subira les contre coups.

Cette importance prend du caractère lorsque l'on sait que de plus en plus de pays de la Sous-région, émerveillés par la prestation de nos fonctionnaires de Police au cours des opérations de Police, tantôt dans le cadre du Maintien de la Paix aux Nations Unies, tantôt à travers des séminaires internationaux, sollicitent nos Centres pour la formation de leurs futurs policiers.

Devant cette exigence de réussite et de succès, la forma-

tion initiale au Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene est structurée ainsi qu'il suit:

La phase de l'accueil.

L'accueil est organisé en tenant compte du fait que les nouvelles recrues abordent un milieu inconnu. La commission mise en place à cet effet dure le temps prescrit par le message du Chef de Corps, délai au-delà duquel le retard commence à être consigné au regard du Règlement Intérieur.

La phase de la prise en main.

Il s'agit de soumettre les recrues à des exercices spécifiquement sélectionnés et menés par des professionnels, de manière à créer de l'endurance, de la volonté, de la détermination,...

Cette phase, dont la durée peut varier selon les intempéries et l'environnement, a pour finalité d'amener la recrue progressivement et de manière non perceptible à quitter son environnement, sa mentalité, ses habitudes d'antan pour adopter ceux qui le préparent à l'exercice d'un métier spécifique.



La formation commune de base.

La formation commune de base, autrement appelée formation militaire, est assurée par des militaires de carrière. Elle prépare les recrues à se familiariser non seulement avec les armes, mais aussi à acquérir des notions et connaissances tactiques qui débouchent sur des actes réflexes individuels ou en groupe. Au sortir de cette phase, les recrues sont au niveau du soldat de 2e classe, aptitude qui les prédispose à leur participation dans les Opérations de Police de grande envergure, aux côtés d'autres Forces de Sécurité ou de Défense.

La formation professionnelle.

Il s'agit de la formation proprement policière. La principale caractéristique de cette phase est qu'elle est généraliste et intègre une composante théorique et une composante pratique.

Dans la composante théorique, les futurs fonctionnaires de Police sont richement entretenus autour des matières comme: les Renseignements Généraux, la Police Judiciaire, la Sécurité Publique, la Police des Frontières... auxquelles il convient d'associer des Conférences sur des thèmes aussi actuels et variés que : les Droits de l'Homme, les Libertés Publiques, la Protection de la Faune et de l'Environnement, la Protection de l'Enfant....

Ces enseignements, essentiellement théoriques, sont dispensés par des formateurs triés sur le volet parmi les fonctionnaires de Police ayant une parfaite expérience de terrain. Ils sont immédiatement suivis des enseignements pratiques et c'est principalement ici que l'accent est particulièrement mis sur des matières comme : le Maintien de l'Ordre dans toutes ses composantes, les Opérations de Police, l'Ordre

Serré, la Circulation et les Constats d'Accident de la Voie Publique, l'Armement, l'Instruction sur le Tir et le Tir, le Cérémonial Militaire, etc...

Au cours de cette phase d'application, les élèves Inspecteurs de Police sont appelés à suivre six mois de stage pratique dans les différentes unités de Police du Pays, tandis que les élèves Gardiens de la Paix sont soumis à des exercices pratiques grandeur nature dans l'enceinte du Centre.

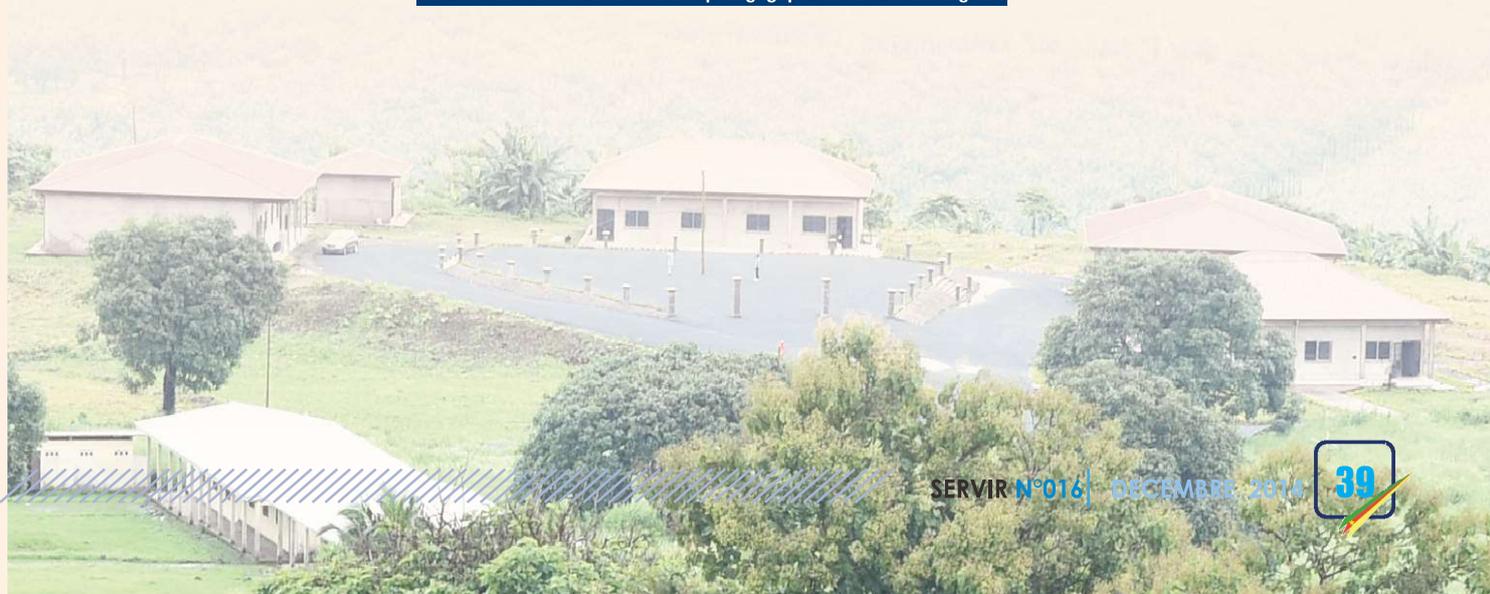
A terme, une attention particulière est portée sur la conception et la rédaction des différents rapports de Police, message, notes et compte-rendu.

La pratique quotidienne du sport et le respect scrupuleux de la discipline viennent couronner toute cette architecture pédagogique fort édifiante.

Vu sous ce prisme, vous avez conclu avec moi que le fonctionnaire de Police, qui a suivi une formation initiale complète dans un Centre d'Instruction et d'Application de la Police, intègre son unité d'affectation avec des aptitudes professionnelles, faisant de lui, un Policier directement opérationnel. Impregnés des notions des Droits de l'Homme, des Libertés Publiques et rompus aux exercices de Maintien de l'Ordre et Opérations de Police, les Inspecteurs de Police et Gardiens de la Paix, sortis d'un Centre d'Instruction et d'Application de la Police, n'attendent qu'à être bien commandés, pour déclencher la satisfaction de leurs chefs et susciter l'appréciation des populations, principaux bénéficiaires de leurs prestations.

C.D Monkouop Mouminou
COMCIAP/DGSN

une vue aérienne du nouveau bloc pédagogique du CIAP de Mutingéné.





Suite de la page 34



CD Thomas ASSIGA
Directeur de la Formation

Malheureusement, le droit à la formation permanente n'est pas un droit individuel du fonctionnaire, en conséquence, il ne peut pas l'exiger dans son propre intérêt comme ceux évoqués ci-dessus à cause des raisons évidentes, ci-après : ce droit est pensé et aménagé d'abord pour servir de contrepartie à un devoir du fonctionnaire ensuite tel un privilège accordé au fonctionnaire méritant par l'Administration.

Dans la Sûreté Nationale comme dans toute Administration publique, envoyer un fonctionnaire en formation est un privilège ; c'est-à-dire un avantage particulier accordé en dehors des règles générales à ce seul individu ou à une catégorie d'individus. Car, la formation professionnelle est un instrument qui produit un double effet : la normalisation des activités et la standardisation des comportements dans l'organisation. Il en résulte qu'il n'appartient pas aux agents d'aller à la formation de leur choix, mais à l'Administration de leur accorder ce privilège. Au sens de l'article 51 cité, le fonctionnaire qui n'est pas désigné par l'autorité compé-

tente ne possède pas le droit à la formation, ni la légitimité requise de se former dans un domaine quelconque. Ce qui induit que la formation continue est sélective, c'est-à-dire qu'elle est réservée aux seuls fonctionnaires aptes et disciplinés dans leur vie professionnelle.

II – Raison d'être de la formation permanente

Les dispositions réglementaires relatives au droit à la formation n'ont pas été mises au point par hasard; elles visent l'atteinte des objectifs que la Sûreté Nationale a fixés pour elle-même et que le texte reproduisant ce droit souligne. Il se trouve sur ce plan que de tels buts, à la satisfaction desquels ce droit a été institutionnalisé se recourent dans la formule banale suivante « les nécessités de service » expression qui veut dire les « besoins du service ». Or de tout temps, la Sûreté nationale fait toujours face à deux difficultés qu'elle entend résoudre par le biais de la formation continue ; ce sont : l'orientation professionnelle et la socialisation du fonctionnaire.

1.- Orientation professionnelle.

A la création d'une Ecole de Police à Yaoundé au début des années 1950, l'occupant avait fait savoir l'objectif poursuivi dans son entreprise dans le texte colonial du Cameroun français en instituant la formation des agents de la Police indigène dans ce territoire comme suit : « Cette école [...] assure également par des stages de perfectionnement, la sélection et l'orientation professionnelle des fonctionnaires titulaires de la Sûreté et de la Police ». Cette disposition prouve que la formation continue a été instituée depuis cette époque lointaine pour satisfaire un but précis: l'orientation professionnelle des agents de police. Une soixantaine d'années après, son application reste d'une brûlante actualité, malgré l'inflation réglementaire que la Sûreté Nationale connaît de 1960 à 2014, traduite par huit décrets portant statuts des personnels..

Le thème de l'orientation quant à lui, veut dire que par la formation en cours de carrière, l'Administration possède un instrument de guidage; celui par lequel elle façonne ses recrues initiées en des professionnels accomplis dans divers secteurs. Dans la réalité quotidienne, cette logique implique, à titre d'exemple, que la recrue à l'emploi de Gardien de la Paix reçoive l'instruction générale du Policier de ce rang et que par la suite, lorsqu'elle est mise en service dans un Commissariat de Police par le mécanisme des affectations, qu'un autre type de formation intervienne pour développer en lui des compétences requises pour exercer les tâches précises de son poste si elle sert dans les renseignements, dans la circulation routière ou dans le maintien de l'ordre par exemple.



2.- Socialisation du fonctionnaire.

A la fin de sa formation initiale, le jeune fonctionnaire titularisé n'a de la Police que des connaissances très générales acquises pendant le premier parcours de sa scolarité professionnelle. Appelé à s'intégrer véritablement à la société policière qui l'accueille, il doit apprendre les modes de vie de son milieu professionnel. Habituellement, deux procédés concourent à la socialisation des nouveaux membres : le plus ancien qui est informel et le plus récent formel.

**La socialisation informelle est centenaire; elle est même de loin plus vieille que notre Sûreté Nationale. De la France d'où elle nous est parvenue elle est la résultante d'une pensée philosophique qui dit : « le meilleur moyen d'apprendre à nager est de se jeter à l'eau » développée en son temps par Célestin Hennion alors Préfet de Police à la Préfecture de Police de Paris en 1914. Reprenant en d'autres mots ce même postulat, la plus haute autorité politique de notre pays avait indiqué dans un discours prononcé en 1970 à l'École nationale de Police ce qui suit : « l'essentiel d'une profession ne s'acquiert pas dans un établissement scolaire, mais par confrontation quotidienne aux difficultés du métier ».

En arrière plan, ces deux assertions constatent que les formations initiales n'inculquent pas assez de technicité que requiert à certains postes l'exercice des tâches spécifiques de la Police en dépit de leur longue durée; qu'ainsi, les premières connaissances du métier étant élémentaires, la possibilité pour l'apprenant de s'insérer au mieux et le plus rapidement possible dans son milieu du travail, en comptant sur ce qu'il a ingurgité à l'école est très insignifiante; car le système de travail de la Police est organisé de telle sorte que l'intégration de l'agent à sa profession ne puisse passer que par sa capacité à observer ce que ses aînés font sur le terrain et

à les imiter ; quitte à ce que son intelligence le sorte des situations difficiles non encore vécues.

Toutefois, la plus grande faiblesse de ce processus d'apprentissage est qu'elle permet au jeune fonctionnaire d'apprendre les vices, avec la même célérité et le même entrain dont il se sert pour acquérir les compétences ; puisqu'il est établi que par nature « les vices s'apprennent même sans maître » ; alors que la technicité au même titre que la vertu « demande quelqu'un qui la dirige et la guide » ; tel que le philosophe Sénèque l'avait exprimé jadis dans l'un de ses poèmes.

***La socialisation formelle quant à elle est cinquantenaire. C'est le principe de la formation continue qui prend le fonctionnaire titulaire en charge pour construire en lui la personnalité de base de l'agent de police souhaitée par l'Administration. Une personnalité de base qui correspond à chaque secteur d'activité dans lequel il sera employé. Concrètement cela signifie que les Centres de formation produisent des agents généralistes que les stages de la formation continue façonnent pour en faire des enquêteurs, des secrétaires, des patrouilleurs, des analystes etc. Cette formation de second degré est un processus d'apprentissage et d'inculcation de l'identité professionnelle et de l'acquisition du personnage de policier compatible avec chaque rôle et au fil du parcours de la carrière. Patrouilleur au premier poste d'affectation, le fonctionnaire devient par ce processus agent administratif au second ou agent de renseignement au troisième et vis versa. Comme plusieurs groupes sociaux coexistent dans un même lieu de travail parce que le service rassemble un grand nombre de métiers, c'est ainsi que les formes de socialisation varient et s'enchevêtrent.

Exemple type, dans un Commissariat de Police chargé de la sécurité publique, un lieu où les groupes profes-

sionnels sont différenciés dans le jargon policier par des termes identifiants opposés ci-après : personnel « hors rang » et personnel des « brigades », la formation dans chacun de ces deux groupes repose sur un module qui n'est pas identique à celui de l'autre : les personnels de la « hors rang » appelés encore « agents administratifs » n'ayant aucune utilité directe dans leur travail quotidien à apprendre à connaître les arcanes du métier de « patrouilleurs » ne sauraient être amenés à suivre les mêmes stages de formation et dans le même temps.

Quant aux mécanismes traditionnels par lequel la socialisation du fonctionnaire de la Sûreté Nationale s'opère dans la formation continue, on peut citer le stage de prise de fonction au premier poste ; le stage d'adaptation à l'emploi, le recyclage, le perfectionnement, la spécialisation, les études à caractère technique. Ces quelques arguments suffisent à faire comprendre aux personnels de la Sûreté Nationale qui l'ignoraient encore, les raisons pour lesquelles la Délégation Générale à la Sûreté Nationale mobilise monts et merveilles pour envoyer ses personnels suivre les stages. Sous tout un autre plan, il sied de dire que bien comprise, cette description sommaire du régime de la formation continue de la Sûreté Nationale, en regard avec le présumé droit à la formation très souvent réclamé, doit pouvoir convaincre les pétitionnaires itératifs qui en manquaient pleine connaissance de l'inutilité avérée de leur constate démarche.

CD Thomas ASSIGA
Directeur de la Formation/ DGSN



Lutte contre l'insécurité routière : les pouvoirs publics montent au créneau

A l'occasion de son adresse de fin d'année à la Nation en 2011, le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, a dénoncé la délinquance dans le secteur des transports. Cette situation reste d'actualité.

Il y a lieu de tirer la sonnette d'alarme. En effet, il ne se passe plus une journée, sans qu'on constate plusieurs cas d'accidents de la circulation dans nos grandes métropoles. L'un des cas les plus marquants est celui du 16 octobre 2014. Un camion en furie a tout ravagé sur son passage, au quartier Biyem-assi de Yaoundé. Bilan : six morts, en majorité des élèves et treize blessés. Ce cas survient au moment où l'on n'avait pas encore fini de s'indigner sur un autre accident perpétré par un camion à Douala. Ledit accident avait également défrayé la chronique. Plusieurs manquements sont à l'origine de ces accidents : la visite technique obtenue frauduleusement puisqu'elle ne correspond pas à l'état physique des véhicules en cause ; le non respect de la réglementation en vigueur ; l'amateurisme et l'irresponsabilité des conducteurs ; l'occupation intempestive de la chaussée par les conducteurs de motos taxis et les marchands ambulants, pour ne citer que ces cas là.

Selon un communiqué de Monsieur le Ministre des Transports, Robert NKILI, rendu public le 13 octobre 2014, l'état défectueux du camion semi-remorque qui s'est engagé sur cet axe à une heure indue, est la principale cause de ce drame. C'en était assez pour que le ministre des transports monte au créneau pour ramener plus d'ordre et de discipline dans le secteur des transports routiers. C'est ainsi qu'il a publié une lettre-circulaire du 20 et un communiqué du 23 octobre 2014, limitant la vitesse des engins lourds à 40km/h et interdisant leur circulation en zones urbaines de 6h à 21h. Toutefois, en raison des spécificités des prestations rendues par les transporteurs de sable, d'hydrocarbures et par des ca-

mions chargés de diverses livraisons de marchandises, la liberté de circulation pour ces types de camions est autorisée à toutes les heures de la journée.

Parlant toujours de l'accident de Douala, monsieur Zacharie NGOUMBE, Inspecteur Général au Ministère des Transports, que nous avons rencontré, nous a déclaré que l'occupation intempestive de la



chaussée par les motos-taxis et autres vendeurs ambulants, a contribué à amplifier les dégâts. Car, a-t-il expliqué, il n'existe pas de stationnements de motos, ni de place de marchés, à l'endroit où l'accident de Douala s'est produit.

Ce responsable a saisi cette opportunité pour rappeler avec insistance, la réglementation relative à la circulation des motos-taxis dans notre pays. Ainsi, elles ne sont autorisées à circuler qu'en zones rurales et périurbaines. C'est-à-dire, dans nos villages et à la périphérie des villes, notamment dans les zones difficiles d'accès aux véhicules. Les autorités municipales sont chargées de délimiter les zones urbaines où la circulation des motos-taxis est formellement interdite. Cependant, les motos doivent rouler à leurs droites, pour permettre aux véhi-

cules de rouler librement sur la chaussée et d'effectuer des dépassements, sans mettre en danger la vie des personnes qui sont sur les motos. Il est interdit aux motos de circuler à gauche des véhicules, donc à l'intérieur de la chaussée et de chevaucher entre les véhicules, surtout lorsque la circulation est dense. Ceci permet de réduire les risques d'accidents.

Nous invitons les conducteurs de motos-taxis, que nous appelons affectueusement « Benskieneurs », à plus de civisme et de responsabilité.

Nous leur rappelons que le Ministère des Transports va dorénavant passer à la vitesse supérieure, dans sa phase répressive. Les hors-la-loi qui circulent en marge des mesures prescrites seront sanctionnés. Des directives sont données aux autorités administratives et aux Forces de l'Ordre, pour que les conduc-

teurs de motos-taxis et autres, qui n'appliquent pas la réglementation, soient traqués et sanctionnés durement.

Une fois de plus, nous appelons nos amis « Benskieneurs » et autres conducteurs qui nous rendent d'énormes services, à se ranger et à faire preuve de plus de citoyenneté. L'Etat entend remettre de l'ordre dans le secteur des transports, pour qu'il y ait moins de morts et d'accidents sur nos routes. Les contrôles routiers seront renforcés. Le Ministère des Transports compte sur l'application des dispositions légales et réglementaires. Aucune violation de celles-ci ne sera plus tolérée.

OPP Antoine ETOUH NGOTI
CELLCOM /DGSN



Driving Schools: The Magic Wand

Seeing to it that good driving schools are put in place is a major step that can better the transport sector while ensuring the safety and the prevention of lives and property.

Getting your driver's license is a milestone moment in most young people's lives. It signifies freedom to go out and explore, but it also comes with an added set of responsibilities. This is why going to a driving school is so important today. They do not only teach the rules of the road, but also help to lay the foundation and keep our roads safe now and in the future. Institutions serving as driving school must be up to standard as far as the technical and pedagogic requirements are concerned. There are many different reasons why each and every new driver should go to driving school before attempting to get their driver's license and here are some of the most important reasons:

1. It helps you get comfortable: The first few times behind the wheel is an awkward experience for most people. Driving school helps new drivers get use to driving in a safe environment.

2. It teaches you proper techniques: Driving schools help drivers avoid common bad habits when behind the wheel that could get them into trouble down the road.

3. It builds your confidence: While they say that practice makes perfect, practice also helps to build your confidence as a driver when behind the wheel.

4. You will be better prepared to drive: You will be better prepared to handle all the situations you encounter when on the road.

5. You will learn the rules of the road: Most driving schools will help you not only learn, but also understand the rules and laws of the road thereby keeping you as a safe and law abiding driver.

6. It helps you build a solid driving foundation: Driving schools provide you with the skills and knowledge that you can use for the rest of your driving life.

7. They help you reduce your chances of getting into an accident: The experience

that you gain through driver education will help you to better understand what to do in tough driving situations. This will certainly help you avoid getting into accidents.

Making the choice to go to driving school is a smart one as many lives have been lost as a result of the absence of appropriate training or obtaining fake driver's licenses. How can we forget that close to seventy lives were lost in a single bus accident all because the driver on the steering wheel did not have any appropriate training? The law punishes with strict severity all defaulters. In the course of an accident if the driver is discovered to have been driving without a license, the hammer of the law will fall on him and worst still he cannot benefit from any insurance coverage.

Even with a driver's license, vigilance must remain the watch word especially now that township taxis have been authorized to go beyond the peripheries of our major municipalities.

**OPP NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN**





Immeuble siège de l'EIFORCES



Les véhicules d

A LA DECOUVERTE DE L'EIFORCES A AWAE



CD DOUM NDONGO Patrice
Directeur Général par intérim

Création

Créée par le décret présidentiel n°2008/179 du 22 mai 2008, l'Ecole Internationale des Forces de Sécurité (EIFORCES) est un établissement public administratif camerounais, doté d'une personnalité juridique et financière. Il est logé provisoirement au quartier NGOUSSO et déménage progressivement dans ses locaux sis à Awae dans le Département de la Mefou-Afamba.

Structure

Un Conseil d'Administration présidé par le ministre de la Défense.
 Membres : le Ministres de Relations Extérieures, le Secrétaire d'Etat en charge de la Gendarmerie Nationale ; le Délégué Général à la Sûreté Nationale, les Représentants de la Présidence de la République, des pays partenaires et Organisations Internationales(ONU, Union Européenne, Union Africaine, CEEAC, UEMOA...)
 Une Direction Générale. Elle a sa tête un directeur assisté d'un Adjoint, des Conseillers Techniques, des Directeurs, des Chef de Divisions..
 Des Organes consultatifs

Missions

L'EIFORCES a pour missions de:

- former, entraîner, recycler et perfectionner les unités constituées de type gendarmerie et police aux opérations de maintien de la paix;
- former et perfectionner les experts civils et militaires aux opérations de maintien de la paix;
- préparer et évaluer les personnels destinés aux opérations de maintien de la paix.

Un outil au service de la Paix et de la Sécurité en Afrique



Véhicules de l'EIFORCES



Salle multimedia

COOPÉRATION



LES FORMATIONS A L'EIFORCE

FORMATIONS DE LONGUE DUREE

1) BREVET D'ETUDES SUPERIEURES DE SECURITE

La préparation au Brevet d'Etudes Supérieures de Sécurité est un cursus supérieur qui englobe quatre champs d'études : la sécurité collective continentale des personnes et des biens, le commandement opérationnel d'un groupement de forces; la planification aux niveaux stratégique et opératif; enfin, les connaissances spécifiques des forces. Il est sanctionné par l'obtention d'un master II en Sécurité Intérieure délivré en partenariat avec l'Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC). Les enseignements y relatif sont étalés sur 40 semaines et préparent les Officiers à occuper des fonctions de commandement au sein des composantes des Forces de Soutien à la Paix et des Etats-Majors

2) DIPLÔME D'ETAT MAJOR DES FORCES DE SECURITE

La préparation au Diplôme d'Etat-major des Forces de Sécurité est un cursus articulé autour de trois champs d'étude à savoir : l'environnement de l'officier d'Etat-Major; l'Officier d'Etat-major adjoint opérationnel et les connaissances générales et interministérielles. Ce diplôme vise à préparer les stagiaires à occuper des fonctions d'officier au sein d'un Etat-major des forces de sécurité (gendarmerie et police) unidimensionnel ou multidimensionnel (cadre national et international), en 20 semaines.

FORMATIONS DE COURTE DUREE

L'EIFORCE propose à ce niveau trois types de formations

1) Le Stage de Perfectionnement au Commandement Opérationnel de deuxième niveau a pour objectif de former et d'entraîner les officiers subalternes des unités de sécurité aux nouvelles capacités opérationnelles dans le domaine de l'ordre public (sécurité publique et rétablissement de l'ordre, même en situation insurrectionnelle).

2) Le Stage de Formation des Unités de Police Constituées est un stage de pré-déploiement aux opérations de maintien de la paix, destiné aux unités de police et de gendarmerie africaines.

3) Le stage de formation des formateurs en ordre public s'appesanti sur l'acquisition et la maîtrise des techniques d'intervention professionnelle et opérationnelle, dans l'optique de constituer un vivier de formateurs capables d'enseigner le standard ordre public.



Salle de documentation



Salle des conférences



Bâtiments pour logement des troupes

Infirmerie





COOPÉRATION

The DG of EIFORCES decorates a laureat

EIFORCES Training Security Officials on Key Issues

The International School of Security Forces-EIFORCES from its creation in the year 2008 has been training security officials from Cameroon, Africa and the rest of the world in several domains of interest.

In her continuous quest to match with global trends, the 7th and 8th batches of trainers in the Maintenance of Law and Order received their diplomas on the 18th July 2014. The graduation ceremony presided over by the institution's Deputy Director General took place at the Awae campus in the presence of members of diplomatic missions represented in Yaounde.

The graduates can henceforth handle operational units in times of peace as well as during crisis moments. They can now train and handle the personnel placed under their within the strict respect of acceptable cannons thereby increasing the unit's operational capacity. Their training took two months divided into the theoretical and practical phases. In all 40 officers from the police and gendarmerie services coming in from 17 countries actively took part in this training.

On the 31st July 2014 the first batch of the Senior Security Command Staff Officers received their end of course diplomas at the Yaounde Congress Hall.

They comprised twelve police and gendarmerie officers from Burundi, Chad, the Democratic Republic of Congo, Ivory Coast, Gabon and Cameroon.

In this contingent, were three Senior Superintendents of Police; BESSALA Désiré; MOTAPON MAMA and NDEMA OLLO Emmanuel. The diploma they received at the end of their course is equivalent to a Masters II Degree in International Security. The qualification prepares the laureates in becoming senior officials in strategic and operational operations.

This is a first experience of its kind in Africa and even to an extent in the world at large. This so far goes to show that EIFORCES is a centre of excellence as far as issues internal and international security issues are concerned. During the graduation ceremony the laureates equally received the institutions insignias from the Deputy Director General, Police Commissioner Patrice DOUM NDONGO and will keep these souvenirs in memory of the institution. Prizes for the best in creating friendship, the best plan document and

the best Staff Command File were also given out to the deserving officials.

In still another giant step aimed at reinforcing the operational capacities 24 officials of the police and the gendarmerie on the 13th August 2014 graduated the 3rd batch with the diplomas of Senior Security Command Staff Officers. The training was organized for a period of twenty (20) weeks and having in attendance participants from 13 African countries. Out of that number, four were from Cameroon's National Security namely: Senior Superintendents of Police ESSOME Alain, FOU-MENA Frédéric, NTO Denis, and ZOFOUA AMADOU. Presiding over the graduation ceremony that took place at the Yaounde Congress Hall, EIFORCE's Deputy Director General; called on the graduates to put to use the knowledge they have acquired in fighting insecurity once they get back to their respective countries.

OPP NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN

Intern's receiving theoretical lessons

During a physical exercise

46

SERVIR N°016 | DECEMBRE 2014



INTERPOL

Lutte contre les faux documents et le blanchiment d'argent

Le Bureau Régional de l'OIPC-Interpol a organisé aux mois de Juin et de Juillet 2014, deux Réunions Spécialisées contre ces fléaux transfrontaliers à son siège, sis au Centre-ville de la capitale Yaoundé.



Le représentant du DGSN et le Chef Bureau Interpol

D'abord, du 17 au 19 juin 2014, il y'a eu la 3ème Réunion Spécialisée sur la lutte contre les faux documents de voyage et l'identité en Afrique Centrale. En ouvrant les travaux, le Chef du Bureau Régional Interpol de Yaoundé, le Colonel de Police Emmanuel ASSAMA a précisé que cette rencontre constituait une meilleure occasion d'évoquer les problèmes de criminalité relative aux faux documents de voyages et d'identité, à laquelle sont confrontés les pays membres de la CEMAC, afin d'y apporter des solutions appropriées.

En effet, les progrès de la Science et de la Technologie ont favorisé l'accès à moindre coût, aux équipements de reproduction frauduleuse des documents. Et, les documents de voyage et d'identité contrefaits peuvent permettre à des terroristes et à d'autres malfaiteurs de se déplacer librement d'un pays à l'autre. Le constat est qu'aujourd'hui, circule une importante quantité de faux documents de voyage et d'identité. Ces faux papiers figurent parmi les principaux moyens utilisés par les malfaiteurs en matière de terrorisme, d'immigration clandestine, de trafic de drogue et des êtres humains, etc. Loin d'être des infractions, les faux documents de voyage et d'identité servent ainsi de passerelle à d'autres formes de criminalité. D'où l'urgence de combattre ce fléau au-delà des frontières nationales avec détermination.

Ce d'autant plus que les pays de la Sous-région font face aux menaces asymétriques. L'ennemi à visage couvert peut attaquer partout et à tout moment. Pour mieux le vaincre,

il est judicieux de l'identifier.

C'est le but de la rencontre de Yaoundé au cours de laquelle les participants ont mis en commun, des stratégies pour lutter efficacement contre les faux documents de voyage et d'identité.

A la fin de cette réunion, des mesures sécuritaires spécifiques ont été envisagées par les Etats participants, pour démanteler les filières des faussaires et empêcher les terroristes et autres malfaiteurs de pénétrer clandestinement ou par la force, sur le territoire nationale.

Au mois de Juillet 2014, il y'a eu la Première Réunion Spécialisée sur le blanchiment des capitaux en Afrique Centrale.

Il faut dire qu'aujourd'hui, le constat est assez alarmant : le volume du

blanchiment de l'argent dans le monde entier a atteint la côte d'alerte ; il avoisine 1500 milliards de FCFA par an.

C'est fort de ce constat que des experts venus de plusieurs pays de la Sous-région, se sont réunis dans la capitale Yaoundé, en faveur de la toute première Réunion Spécialisée en la matière. Il est important de préciser que cette rencontre intervient dans un contexte où les pays d'Afrique Centrale font face à des menaces terroristes liées à la secte islamiste BOKO HARAM.

Rappelons que le blanchiment d'argent peut provenir des activités criminelles telles que le trafic des drogues, des véhicules volés ; des armes à feu ; des marchandises ; des médicaments contrefaits...etc. Et c'est ce mauvais voile qui est la principale source de financement du terrorisme.

Ne pouvant rester indifférent face à la dangerosité de la situation, l'OIPC-Interpol a mis sur pied un certain nombre d'initiatives, notamment IMLASS, le système de recherche automatisé sur le blanchiment d'argent ; le Groupe de travail sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme, qui vise à mieux faire comprendre, au niveau international, toute l'importance que revêt le recours aux techniques d'enquête financière dans la répression des activités illicites organisées.

OPP Samuel Gervais OBA
CELLCOM/DGSN



SPORT

Sport

World Cup 2014

Brazil Appreciates Cameroon's Police Delegation



Delegation receive appreciation letters

The National Security's delegation to the 2014 World Cup competition that held in Brazil has been congratulated for a job well done. The Inspector General; Police Commissioner EWU NGEME David in charge of Sporting Activities, Public Security and the Judicial Police at the General Delegation for National Security sitting in for the Delegate General recently handed over the recognition to the laureates and brave ambassadors of Cameroon's National Security.

The brave ambassadors that have brought honour once more to Cameroon's National Security following their brilliant performance at the 2014 edition of the International Football bonanza that held in Brazil were 07 in number. The delegation comprising of 04 Senior Superintendents and 03 Superintendents of Police were led by Senior Superintendent of Police Emmanuel MBITI ALINDA; Research Officer in charge of the unit head of the Sub-Department in charge of Controls, Interventions and Investigations at the General Delegation for National Security. Receiving the delegation on behalf of the police boss recently, Inspector General; Police Commissioner EWU NGEME David congratulated them for their positive out in Brazil and reminded them of the fact that their work during the world cup has brought honour not only to the National Security, but to the entire nation of Cameroon. He then went ahead to hand over the letters of appreciation to the 07 policemen who for 45 days painted a very good picture of the National Security out there in Brazil. Apart from the classical police mission they had a major task which was that of the main-

tenance of law and order.

The letters of appreciation were an initiative of the Brazilian government through her Ministry of Justice and executed by the Department of Federal Police. On each of the letters of appreciation signed by LUIZ Cravo Dorea; the General Coordinator for International Cooperation is written the following inscription: "Certificate of Appreciation, Presented to; In recognition for your valuable contribution to the cooperation efforts carried out at the International Police Cooperation during the 2014 FIFA World Cup in Brazil."

It is worth mentioning that police services from well over 60 countries across the globe were present at that international competition. The head of the delegation through the Inspector General and on behalf of the team extended their sincere gratitude to the National Security's hierarchy for the confidence bestowed upon them in their choice to represent Cameroon's National Security in Brazil.

DSP NDZI Amos TARLA
CELLCOM/DGSN



TIR SPORTIF:

La Sûreté Nationale hissée au firmament National pour la saison 2014

Deux fonctionnaires ont crevé l'écran lors des finales nationales de championnat et de coupe, disputées à Yaoundé le 16 août 2014. L'Inspecteur de Police Principal ETETI Micquette, a été sacrée championne du Cameroun de tir au pistolet de 10 mètres. L'Inspecteur de Police de Premier grade KOTTO Adelette, quant à elle est vice-championne nationale de Tir à la carabine pour la troisième saison consécutive. Découverte de ces deux talents à la visée parfaite.

L'Inspecteur de Police Principale ETETI Micquette avait arraché sa couronne avec brio, lors des finales de la discipline qui se sont déroulées au siège de la Fédération Camerounaise de Tir sportif, sis au quartier Général à Yaoundé. Le talent de l'Inspecteur de Police Principal ETETI Micquette avait ébloué tous ses adversaires, parmi lesquels, la championne de France en titre.

Après sa brillante victoire, l'Inspecteur de Police Principal ETETI Micquette avait exprimé sa joie et sa reconnaissance à l'endroit de la hiérarchie de la Sûreté Nationale :

« Je suis championne du Cameroun au Tir au pistolet 10 m. C'est un sentiment de très grande satisfaction et de fierté. Là je vais remercier mon entraîneur national et mes entraîneurs régionaux, qui m'ont inculqué ces connaissances. Et particulièrement, le Délégué Général à la Sûreté Nationale, qui a déployé d'énormes sommes d'argent pour pouvoir m'acquérir ce matériel de pointe, qui m'a permis de gagner cette coupe de Cameroun. Au jour d'aujourd'hui, je me sens honorée et même très honorée ».

A en croire l'Inspecteur de Police Principal ETETI Micquette, le tir sportif est un sport aux vertus inestimables aux plans professionnel et humain, qui lui a beaucoup apporté :

« Les avantages que m'apporte le Tir Sportif sont multiples. Personnellement, ce sport m'a fait travailler le mental, la maîtrise de soi et même le stress, ça, c'est la première chose. La deuxième chose c'est que, j'ai une deuxième casquette en dehors du fait que je sois Policière. Je suis déjà reconnue sur le plan National comme étant la championne du Cameroun au Tir au pistolet de 10 mètres.

Troisièmement, cela m'a permis en avril 2014 d'entrer dans deux avions pour ma première fois, pour participer aux Jeux Africains du 11e championnat de Tir.

Ce que je peux dire à l'endroit de la grande famille Policière, c'est d'aimer le Tir. C'est tellement passionnant, aussi, c'est un sport de nobles».

La championne du Cameroun du tir au pistolet avait profité de l'occasion, pour dévoiler ses projets pour la suite de sa carrière :

« Mes ambitions pour les échéances futures c'est de participer au 12eme championnat africain de Tir en Afrique du Sud en Septembre 2015, et de pouvoir défendre efficacement les couleurs de mon beau pays le Cameroun. Afin de remporter au moins une médaille et d'être retenue pour participer aux Jeux Olympiques de 2016. Et pour finir, c'est de valoriser la Police camerounaise, de gagner des médailles, de donner de la fierté à la famille Policière toute entière et surtout, d'honorer ma très haute hiérarchie ».

Le succès de ce fonctionnaire de Police arrive après cinq années de pratique du tir sportif, ponctuées par des stages de spécialisation et la participation à plusieurs compétitions nationales. Au niveau international, elle a pris part au onzième championnat d'Afrique, en février 2014, au Caire en Egypte. Elle y a été classée 8e sur 24 participants.

L'Inspecteur de Police Principal ETETI Micquette, championne du Cameroun du tir au pistolet pour la saison 2014, est en service au Commissariat Central N°2 de la ville de Yaoundé.

Agée de trente ans, elle a intégré le Corps de la Sûreté Nationale en 2002, à l'issue du concours direct des Elèves-Inspecteurs de Police.

La Sûreté Nationale a également été honorée lors de ces finales nationales de championnat et de coupe du Cameroun de Tir Sportif, édition 2014, par l'Inspecteur de Police de premier grade KOTTO Adelette. Elle a été sacrée vice-championne du Cameroun du tir à la carabine. Elle est en service au Commissariat de l'Emi-immigration du Centre à Yaoundé. Elle est issue de la promotion 2000 du concours direct des Elèves-Gardiens de la Paix.

L'Inspecteur de Police KOTTO Adelette totalise à ce jour, cinq années de pratique de tir sportif, avec un palmarès fort élogieux.

Championne du Cameroun de tir à la carabine en 2011, elle est depuis 2012, vice-championne de cette épreuve.

**IPP Thierry EDZENGE
Cellcom/DGSN**

IP1 KOTTO Adelette



IPP ETETI Micquette





CARNET ROSE

25 MAI FETE DES MERES



Remise des cadeau à l'épouse du DGSN

Célébrée dans un grand nombre de pays au monde, la Fête des mères est une belle occasion d'honorer et de rendre hommage à toutes les mères, dont la figure a toujours revêtu une importance particulière de tous temps et dans toutes les civilisations.

C'est ainsi que dès l'antiquité, la mère a été célébrée. En effet, les Grecs fêtaient la déesse Rhéa, mère de tous les dieux. Les Romains quant à eux, fêtaient Matralia ou Matrosnalìa en l'honneur des femmes et des mères qui se rassemblaient au temple et recevaient des cadeaux et de l'argent. Lorsque l'Europe fut convertie au christianisme, cette célébration fut inscrite dans le calendrier liturgique afin d'honorer Marie, la mère de Jésus. Depuis des siècles, la maternité est célébrée en Angleterre et en Irlande sous le nom de « Mothering Sunday » (dimanche de l'enfantement). Ce jour là, de nombreux anglais et irlandais prenaient un jour de congé et en profitaient pour rendre visite à leur maman à laquelle ils apportaient un cadeau, généralement un gâteau.

Ce n'est qu'au XXème siècle que la Fête des mères est devenue une fête officielle. En effet, ce sont les États-Unis qui, les premiers, ont institué une fête des mères nationale en 1908. Cette célébration annuelle, fixée au 2ème dimanche du mois de mai par le Président WOODROW Wilson, vit le jour principalement grâce à la ténacité d'une institutrice américaine, Anna Jarvis, après de nombreuses démarches auprès du Gouvernement. Dès ce moment, la Fête des mères fut rapidement adoptée par plusieurs pays Elle est célébrée à des jours différents selon les pays. Au Cameroun, la Fête des

Mères se célèbre le dernier dimanche du mois de mai. Si ce jour coïncide avec la Pentecôte, elle est repoussée à la première semaine du mois de juin. Le 25 mai de cette année, la Fête des Mères a reçu une touche particulière avec la sortie du pagne confectionné pour cette occasion, que les jeunes et les adultes se sont procurés.

En ce qui concerne les femmes de la Sûreté Nationale, elles ont une fois de plus ressenti l'affection maternelle de Mme Philomène MBARGA NGUELE, épouse du Chef de Corps, lors du déjeuner très convivial qu'elle a offert le 25 mai 2014 à des dames de divers profils, de la Gardienne de la Paix au Commissaire Divisionnaire à son domicile, sis au quartier Bastos à Yaoundé. Dans une ambiance typiquement familiale, dépouillée de tout protocole, la mère et ses filles se sont éclatées, comme pour mieux se départir du stress du travail et de la vie quotidienne. Sa silhouette familière, son sourire, sa bonne humeur habituelle et ses gestes d'attention ont brillé d'un éclat particulier ce jour-là. La table, comme souvent, était bien garnie et les convives ne se sont pas fait prier pour honorer l'ensemble des petits plats mijotés avec finesse. Dans cette ambiance bonne enfant, la remise des cadeaux symboliques des enfants à leur mère a jeté une ombre d'émotion, vite balayée par les effluves de vin et de champagne.

Celles qui ne la connaissaient pas ont eu l'agréable surprise de voir l'épouse de Monsieur le Délégué Général exécuter des pas particulièrement recherchés. Par exemple, la danse du « Kam », consistant pour celui ou celle qui l'exécute, à trembler de toutes les parties de son corps.

La soirée s'est achevée presque à regret, chacune des convives ayant voulu prolonger ce bon temps jusqu'au matin. Mais il fallait se préparer à reprendre le travail le lendemain matin. Philomène MBARGA NGUELE a donc sonné la fin de la récréation et demandé à chacune de ses « filles » de regagner son domicile.

Quoi qu'il en soit, la Fête des Mères revêt au Cameroun un caractère familial. Elle offre l'occasion idoine de démontrer notre amour, notre affection, notre reconnaissance à toutes nos mamans, porteuses de vie, éducatrices, conseillères, icône de l'espérance, gardiennes de nos valeurs ..., bref, à leur rendre un hommage d'ailleurs bien mérité.

Par un cadeau symbolique, des fleurs, une carte, un sms, un appel, un présent qui vient du cœur, rendez ce jour inoubliable et spécial pour vos mamans.

Bonne fête des mères à toutes les mamans, et particulièrement à celles de la Sûreté Nationale !!!!

CPP Marie-Françoise AWANA
Chef cellule de suivi /SG/DGSN



Les dames de la Sûreté Nationale autour de l'épouse du DGSN



NAISSANCES

- L'Officier de Police de Principal NBIVWI Emmanuel Adjoint au Chef Service des Etudes et des Projets à la Sous-Direction de la Gestion Informatique à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a la joie d'annoncer à la famille Policière, aux amis et connaissances la naissance d'une fille, la nommée KIMBISS MBIRVI Altéa Benaissa dans son foyer, le 02 novembre 2014.
- L'Officier de Police de Deuxième grade NGEH Christian TATA 1er Adjoint au Commissaire de Sécurité Publique de Ndu annonce aux amis et collègues la naissance dans son foyer d'un bébé de sexe masculin depuis le 1er novembre 2014.
- L'Inspecteur de Police Principal MEKE Arnaud Rodrigue en service à la Cellule de la Communication de la DGSN a la joie d'annoncer à la grande famille Policière la naissance de son fils le nommé ZANGA ME MEKE Emmanuel le 08 novembre 2014.
- Le Gardien de la Paix de Premier Grade MELINGUI MANI Gérard Erick en Service au Groupement de la Voie Publique et de la Circulation du Centre a la joie d'annoncer la naissance d'un bébé de sexe masculin dans son foyer le 1er octobre 2014 au nom de NDIKI Armel William.

MARIAGES

- L'Inspecteur de Police de Premier Grade MBITA Annick Claudia, en service à la Division Spéciale de Contrôle des Services et le Gardien de la Paix Principal MBEGA ZE Etienne, en service à la Direction des Renseignements Généraux, ont la grande joie d'annoncer à la grande famille Policière, qu'ils se sont mariés le 09 août 2014.
- La Gardienne de la Paix Principale DIWANGUI EDIMA Augustine Cyrille, en service à la Direction de la Police des Frontières annonce aux collègues, amis et connaissances qu'elle s'est mariée le 1er août 2014.
- Le Gardien de la Paix de Deuxième Grade SILA Georges Désiré, en service au Groupement Mobile d'Intervention N°1 du Centre et la Gardienne de la Paix de Premier Grade Alice AMBOBA AGWEIBA, en service au Groupement Régional de la Voie Publique et de la Circulation du Centre, annoncent que leur mariage a eu lieu le 09 août 2014 à BAYAMGAM dans la Région de l'Ouest.
- Le Gardien de la Paix FOUOTO Antoine, en service à la Direction des Ressources Humaines de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a la joie d'annoncer aux amis, collègues et connaissances qu'il s'est marié le 20 septembre 2014 à BATCHAM dans la Région de l'Ouest.

GRANDE PRESENCE

Madame le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille, a présidé le Mercredi 10 décembre 2014 à l'esplanade de l'hôtel de ville de Yaoundé, la cérémonie de mariages collectifs de 14 de fonctionnaires de Police, en présence de hauts responsables de la Sûreté Nationale au premier rang desquels le PD Oyono Pécile, Représentant de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale.

Anniversaires

1

an de plus

- Le Dr ESSAME PATRICE, Commissaire de Police Principale en service à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale annonce à ses amis et connaissances que sa fille la nommée ESSAME ABODO Catherine Armelle a eu 10 ans le 21 novembre 2014.
- L'Inspecteur de Police Principal MEKE Arnaud Rodrigue en service à la Cellule de la Communication et des relations publiques de la DGSN a la joie d'annoncer à la grande famille Policière que sa première fille MEKE ASSOMO Louissette Kestia a eu lieu le 04 novembre 2014.
- L'Inspecteur de Police Principal ABONDO Petit Martin en service au Commissariat de Sécurité Publique du 2e arrondissement de Yaoundé a la joie d'annoncer aux amis, collègues et connaissances que sa fille ATYAME ABONDO ERICA KENDRA a eu un an de plus dimanche 09 novembre 2014.
- Le Gardien de la Paix de premier grade BIDIAS Jean Benjamin en service au CCGMI annonce que son fils BIDIAS JHON ISAC a eu deux ans le 21 novembre 2014.
- Le Gardien de la paix de premier grade NGUELE SOA PUIS JUNIOR en service à la DPF a la joie d'annoncer aux amis collègues et connaissances qu'il a eu un an de plus le samedi 22 novembre 2014.



Le DGSN s'incline devant le depouille du GPX MESSI Séraphin Didier

Hommage de la Nation à un vaillant policier

Le Gardien de la paix MESSI Séraphin Didier a reçu la reconnaissance de la Nation, au cours de la cérémonie de levée de Corps présidée par M. Martin MBARGA NGUELE, Délégué Général à la Sûreté Nationale à l'esplanade de l'Ecole Nationale de Police de Yaoundé.

L'«Hymne aux morts» a retenti le 08 août 2014, à l'esplanade de l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé. C'était au moment où le chariot transportant la dépouille du Gardien de la Paix de Premier Grade MESSI Séraphin Didier, passait en revue pour une ultime fois, les troupes de la Sûreté Nationale, rassemblées pour la circonstance. L'atmosphère était lourde et la tristesse à son comble sur les visages des membres de la famille éplorée, de nombreux amis et collègues du défunt, venus lui rendre un dernier hommage. Des hommages emprunts de solennité, comme il est de tradition chaque fois qu'un fonctionnaire de la Sûreté tombe au champ de bataille.

Conformément aux usages en pareilles circonstances, le Chef de corps de la Sûreté nationale s'est incliné devant le cercueil préalablement revêtu du drapeau tricolore de la République. Il s'est par la suite approché de la mère du disparu afin de partager sa peine et la reconforter.

A la fin de la cérémonie, la dépouille du vaillant disparu a engagé son dernier voyage vers son village natal à Mfou, où il a été inhumé le samedi 09 août 2014.

Une cérémonie émouvante pour ce jeune policier. Autorités administratives, po-

licières et le représentant de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale, le Commissaire divisionnaire CHETIMA MALLA ABBA, Commissaire Central N°1 de la ville de Yaoundé, lui ont rendu des honneurs militaires. Au nom du Président de la République, le Préfet du département de la Mefou et Afamba a décerné au défunt, la médaille de la vaillance à titre posthume.

Le Gardien de la Paix de 1er grade MESSI Séraphin Didier qui nous a quitté, était en service au Commissariat Spécial d'Amchidé dans le Département du Mayo Sava.

Fonctionnaire de Police dévoué et discipliné, il était en patrouille de sécurisation le 18 juillet 2014 dans la localité de NARIKI, Arrondissement de Mora où il est tombé au champ d'honneur, lors d'une attaque des adeptes de la Secte Islamiste BOKO HARAM. Attaque au cours de laquelle son collègue, Inspecteur de police de 1er grade a été grièvement blessé.

Né le 22 mai 1988 à Nkongoa, Arrondissement de Mfou, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre, le Gardien de la paix de 1er grade MESSI SERAPHIN DIDIER fait ses études Primaires et Secondaires dans sa localité natale, sanctionnées par un baccalauréat série D.

Intéressé par le métier de Policier, il est

admis au concours direct des Elèves-Gardiens de la paix et fait son entrée au Centre d'Instruction et d'Application de la Police de Mutengene le 30 mai 2010, alors qu'il est étudiant en 11ème année à la faculté de sciences de l'université de Yaoundé I.

Après une solide formation de neuf mois, il est titularisé au grade de Gardien de la Paix de 1er grade le 28 février 2011. Affecté un mois plus tard aux Equipes Spéciales d'Interventions Rapides de Maroua, il sera muté le 16 octobre 2013 par décision de Monsieur le Délégué Général à la Sûreté Nationale au Commissariat Spécial d'Amchidé.

A 26 ans, le Gardien de la paix de 1er grade MESSI SERAPHIN DIDIER a servi la Sûreté Nationale pendant 4ans, 1 mois et 18 jours. Il est le premier Policier qui décède suite à une attaque directe des adeptes de BOKO HARAM dans cette Région.

Une perte pour la famille, pour la Police et pour la Nation toute entière. Cette mort tragique n'enlève en rien l'engagement des Forces de Police dans la lutte contre cette nébuleuse.

OPP Samuel Gervais OBA
DRSN/EN



La dernière revue des troupes



La Nation reconnaissante



Les hommages de la famille policière



GPX MESSI Séraphin Didier



Des adieux éprouvants



Les obsèques du village



La bénédiction du clergé



Décoré à titre posthume par le Préfet de la Mefou-Afamba



Vers sa dernière demeure



Les parents éplorés



Un Héros quitte la scène





INFOS

Info

Quelques adresses utiles

Direction de la Police Judiciaire (DPJ) :	222 23 24 11
Groupelement Spécial d'opérations (GSO) :	222 30 65 15
Numéro d'utilité publique de la DGSN :	1500
Equipes Spéciales d'Interventions Rapides(ESIR) :	117 ou 17
Compagnie de Sécurisation des Diplomates(CSD) :	120

CENTRE

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 23 26 53
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 23 04 22
Groupelement Mobile d'Interventions N°01:	222 21 24 04
Aéroport International de Yaoundé –Nsimalen :	222 23 36 02

Commissariat Central N°01 :

222 22 29 32	
Commissariat du 1er (Centre Administratif) :	222 23 26 56
Commissariat 2ème (Mokolo) :	222 22 60 68
Commissariat 3ème (Nkoldongo) :	222 22 44 91
Commissariat 5ème (Ngoa-Ekellé) :	222 22 01 88
Commissariat 6ème (Etoudi) :	222 20 80 55
Commissariat 10ème (Batos) :	222 21 78 03
Commissariat 17ème (Messassi) :	655 97 62 15
Commissariat 18ème (Ngoussou) :	655 97 62 18

Commissariat Central N°2 :

222 22 72 72	
Commissariat 8ème (Mbankolo) :	222 22 62 30
Commissariat 11ème (Cité-Verte) :	222 22 62 37
Commissariat 12ème (Nkolbisson) :	222 22 75 83

Commissariat Central N°03 :

222 31 52 92	
Commissariat 7ème (Efulan) :	222 31 52 92
Commissariat 9ème (Medong) :	222 31 85 97
Commissariat 13ème(Melen) :	222 31 41 04
Commissariat 19ème (Ahala) :	655 97 62 21

Commissariat Central N°04 :

222 23 13 34	
Commissariat 4ème (Mimboman) :	222 23 13 34
Commissariat 14ème(Ekounou) :	222 30 48 53
Commissariat 15ème (Odza) :	222 30 48 58
Commissariat 16ème (Mimboman Château) :	222 22 50 62
Commissariat 20ème (Biteng Maetur) :	655 97 62 24

LITTORAL

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 43 77 32
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 42 19 99
Groupelement Mobile d'Interventions N°02 :	233 42 00 99
Aéroport International de Douala :	233 42 37 58

Commissariat Central N°01 :

233 42 79 89	
Commissariat Central N°02 :	233 39 67 00
Commissariat Central N°03 :	655 97 65 67
Commissariat Central N°04 :	656 97 00 63

ADAMAOUA

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 25 14 83
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 25 23 59
Commissariat Central :	222 25 12 49
Groupelement Mobile d'Interventions :	222 25 10 87

EST

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 24 15 36
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 24 16 37
Commissariat central :	222 24 11 60
Groupelement Mobile d'Interventions :	222 24 12 90

EXTREME - NORD

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 29 15 01
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 29 32 82
Commissariat Central :	222 29 25 99
Groupelement Mobile d'Interventions :	222 29 12 02

NORD

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 27 22 65
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 27 14 11
Commissariat Central :	222 27 14 11
Groupelement mobile d'Interventions :	222 27 20 88

NORD-OUEST

Délégation régionale de la Sûreté Nationale :	233 36 11 86
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 36 12 57
Commissariat Central :	233 36 11 44
Groupelement mobile d'Interventions :	233 36 12 14

OUEST

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 44 14 19
Division Régionale de la police judiciaire :	233 44 12 24
Commissariat central :	233 44 14 09
Groupelement Mobile d'Interventions :	233 44 14 97

SUD

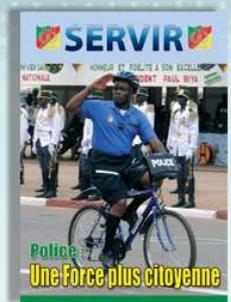
Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	222 28 33 92
Division Régionale de la Police Judiciaire :	222 28 35 24
Commissariat Central :	222 28 32 13
Groupelement Mobile d'Interventions :	222 28 32 70

SUD-OUEST

Délégation Régionale de la Sûreté Nationale :	233 32 33 17
Division Régionale de la Police Judiciaire :	233 32 25 11
Commissariat Central :	233 32 22 22
Groupelement Mobile d'Interventions :	233 32 25 68



CELLULE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE



AU SERVICE DE TOUS ET DE CHACUN
 HEBDOMADAIRE BILINGUE RADIO-DIFFUSÉ DE LA DGSN

Tous les samedis
à partir de 15h30

Every saturday
at 03:30 pm

BRANCHEZ-VOUS SUR LE POSTE NATIONAL DE LA CRTV ET ECOUTEZ

CANAL POLICE

ENGLISH VERSION : Monday & wednesday
07:40 - 07:45 am

VERSION FRANÇAISE : Mardi 07h40 - 07h45
Vendredi 06h55 - 07h00

**Animée par un personnel qualifié :
Journalistes, Réalisateur, Editeurs, Cameramen...**

B.P. : 1623 Yaoundé - Cameroun
Tel. : 222 20 09 77 / 222 01 90 28 Fax: 222 20 09 77
Site web: www.dgsn.cm



Appelez le 1500 :

Pour

- ▶ **dénoncer** les tracasseries policières
- ▶ **donner** les informations capitales
- ▶ **renseigner** utile
- ▶ **appeler** à l'aide

La Police fera le reste et tout le reste